



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Aboriginal peoples

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Tuesday, November 2, 2010
Wednesday, November 3, 2010

Issue No. 13

Twenty-fourth meeting on:

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (Issues concerning First Nations Education)

and

Third meeting on:

The progress made on commitments endorsed by Parliamentarians of both Chambers since the Government's apology to former students of Indian Residential Schools.

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Peuples autochtones

Président :

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mardi 2 novembre 2010
Le mercredi 3 novembre 2010

Fascicule n° 13

Vingt-quatrième réunion concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (Questions concernant l'éducation des Premières nations)

et

Troisième réunion concernant :

Les progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres depuis les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	* LeBreton, P.C.
Brazeau	(or Comeau)
Campbell	Lovelace Nicholas
* Cowan	Poirier
(or Tardif)	Raine
Dallaire	Sibbeston
Demers	Stewart Olsen

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Ataullahjan replaced the Honourable Senator Patterson (*November 3, 2010*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Peterson (*November 2, 2010*).

The Honourable Senator Sibbeston replaced the Honourable Senator Fairbairn, P.C. (*November 2, 2010*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Campbell (*November 1, 2010*).

The Honourable Senator Fairbairn, P.C., replaced the Honourable Senator Sibbeston (*November 1, 2010*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Neufeld (*October 28, 2010*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	* LeBreton, C.P.
Brazeau	(ou Comeau)
Campbell	Lovelace Nicholas
* Cowan	Poirier
(ou Tardif)	Raine
Dallaire	Sibbeston
Demers	Stewart Olsen

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Ataullahjan a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 3 novembre 2010*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 2 novembre 2010*).

L'honorable sénateur Sibbeston a remplacé l'honorable sénateur Fairbairn, C.P. (*le 2 novembre 2010*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 1^{er} novembre 2010*).

L'honorable sénateur Fairbairn, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Sibbeston (*le 1^{er} novembre 2010*).

L'honorable sénateur Poirier a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 28 octobre 2010*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, November 2, 2010
(27)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:30 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Fairbairn, P.C., Lovelace Nicholas, Peterson, Raine, St. Germain, P.C., and Stewart Olsen (7).

In attendance: Tonina Simeone and Shauna Troniak, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 16, 2010, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*) (Subject: Issues concerning First Nations education)

WITNESSES:

University of Saskatchewan:

Sheila Carr-Stewart, Professor, Department Head and Graduate Chair, Department of Educational Administration, College of Education;

Marie Battiste, Professor and Director, Aboriginal Education Research Centre.

Ms Carr-Stewart and Ms Battiste each made a statement and answered questions.

At 11:07 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, November 3, 2010
(28)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:47 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Senator Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Campbell, Dallaire, Lovelace Nicholas, Raine and St. Germain, P.C. (6).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 2 novembre 2010
(27)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 30, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Fairbairn, C.P., Lovelace Nicholas, Peterson, Raine, St. Germain, C.P., et Stewart Olsen (7).

Également présentes : Tonina Simeone et Shauna Troniak, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mars 2010, le comité poursuit son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*) (Sujet : questions concernant l'éducation des Premières nations)

TÉMOINS :

Université de la Saskatchewan :

Sheila Carr-Stewart, professeure, chef de département et responsable des études supérieures, Département de l'administration scolaire, College of Education;

Marie Battiste, professeure et directrice, Aboriginal Education Research Centre.

Mmes Carr-Stewart et Battiste font chacune une déclaration, puis répondent aux questions.

À 11 h 7, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 3 novembre 2010
(28)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 47, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Campbell, Dallaire, Lovelace Nicholas, Raine et St. Germain, C.P. (6).

In attendance: Tonina Simeone and Shauna Troniak, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 2, 2010, the committee continued to examine the progress made on commitments endorsed by Parliamentarians of both Chambers since the Government's apology to former students of Indian Residential Schools. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

WITNESS:

Congress of Aboriginal Peoples:

Betty Ann Lavallée, National Chief.

Ms Lavallée made a statement and answered questions.

At 7:31 p.m., the committee suspended.

At 7:40 p.m., the committee resumed in camera.

In accordance with rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

It was moved that senators' staff be permitted to remain in the room.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the chair move a motion in the Senate Chamber to extend the deadline for filing its report on the order of reference regarding progress since the government's apology to former students of Indian Residential Schools from December 2, 2010 to December 31, 2010.

It was agreed that Indian and Northern Affairs Canada be invited to appear before the committee to offer a progress report on the issue of specific claims.

It was agreed that the following documents be circulated to all the committee members for discussion at the next meeting of the committee:

Resolution # 0910.07 of First Nations Summit regarding Indian and Northern Affairs Canada Education Information System.

Motion of First Nations Education Steering Committee of British Columbia on the proposed new Education Information System of Indian and Northern Affairs Canada.

Motion of First Nations Schools Association on the proposed new Education Information System of Indian and Northern Affairs Canada.

At 8:02 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

Également présentes : Tonina Simeone et Shauna Troniak, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 2 juin 2010, le comité poursuit son examen des progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres depuis les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

Congrès des Peuples Autochtones :

Betty Ann Lavallée, chef national.

Mme Lavallée fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 19 h 31, la séance est suspendue.

À 19 h 40, la séance reprend.

Conformément à l'article 92(2)(f) du Règlement, le comité étudie un projet de rapport.

Il est proposé que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que le président dépose une motion au Sénat visant à repousser la date limite pour le dépôt du rapport du comité concernant les progrès faits depuis les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones au 31 décembre 2010.

Il est convenu d'inviter des représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à comparaître devant le comité pour présenter un rapport d'étape sur la question des revendications particulières.

Il est convenu que les documents suivants soient distribués à tous les membres du comité aux fins de discussion à la prochaine réunion du comité :

Résolution n° 0910.07 du Sommet des Premières nations portant sur le système d'information sur l'éducation d'Affaires indiennes et du Nord Canada.

Motion du First Nations Education Steering Committee de la Colombie-Britannique portant sur le nouveau système d'information sur l'éducation proposé par Affaires indiennes et du Nord Canada.

Motion de la First Nations Schools Association portant sur le nouveau système d'information sur l'éducation proposé par Affaires indiennes et du Nord Canada.

À 20 h 2, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 2, 2010

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:30 a.m. to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (topic: issues concerning First Nations education).

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. They will be watching either on CPAC or on the web.

I am Gerry St. Germain, from British Columbia, formerly born and raised in Manitoba. I have the honour of chairing this committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Given this mandate, the committee has undertaken a study to examine possible strategies for reform concerning First Nations primary and secondary education, with a view to improving outcomes. Among other things, the study will focus on the following: tripartite and partnership education agreements; governance and delivery structures; and possible legislative frameworks. I said "possible."

This morning we will hear from two witnesses, both of whom join us from the great province of Saskatchewan. Senator Peterson, you look excited.

Dr. Sheila Carr-Stewart is a professor of educational administration at the University of Saskatchewan. Her research interests include Aboriginal education, treaty rights, comparative education, community involvement, effective schools, youth gangs, educational governance and administrative and financial systems. Dr. Carr-Stewart has written extensively in these areas. Her published works include *First Nations Educational Governance: A Fractured Mirror*; *A Treaty Right to Education*; and *First Nations Education: Financial Accountability and Educational Attainment*.

Our second witness, Dr. Marie Battiste, is a Mi'kmaq educator from Potlo'tek First Nation. She is a full professor in the College of Education, and coordinator — of the Indian and Northern Education programs — within educational foundations at the University of Saskatchewan. She is also acting director of the humanities research unit there.

She has worked actively with First Nations schools and communities as an administrator, teacher, consultant and curriculum developer, advancing Aboriginal epistemology, languages, pedagogy and research. She has published widely, included the edited collection, *Reclaiming Indigenous Voice and*

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 2 novembre 2010

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour l'étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et sur d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (sujet : questions concernant l'éducation des Premières nations).

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue aux honorables sénateurs et aux membres du public qui regardent la présente séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, que ce soit sur la CPAC ou sur Internet.

Je m'appelle Gerry St. Germain, originaire du Manitoba résidant maintenant en Colombie-Britannique. J'ai l'honneur de présider le comité.

Le mandat du comité consiste à examiner les lois et des questions qui concernent globalement les peuples autochtones du Canada. Fort de ce mandat, le comité a entrepris une étude pour examiner des stratégies que l'on pourrait adopter pour réformer l'éducation primaire et secondaire des Premières nations afin d'obtenir de meilleurs résultats. Cette étude portera notamment sur les ententes tripartites et les partenariats en matière d'éducation, les structures de gouvernance et de prestation, et les possibles cadres législatifs. « Possible », je dis bien.

Nous entendrons ce matin deux témoins, qui nous arrivent toutes deux de la Saskatchewan. Voilà qui semble vous faire plaisir, sénateur Peterson.

Mme Sheila Carr-Stewart enseigne l'administration scolaire à l'Université de la Saskatchewan. Elle a réalisé des recherches sur l'éducation des Autochtones, les droits issus de traités, l'éducation comparative, la participation communautaire, les écoles efficaces, les gangs de jeunes, la gouvernance en éducation et les systèmes administratifs et financiers. On lui doit de nombreux écrits dans ces domaines, dont les ouvrages intitulés *First Nations Educational Governance : A Fractured Mirror*; *A Treaty Right to Education*; et *First Nations Education : Financial Accountability and Educational Attainment*.

Notre deuxième témoin, Mme Marie Battiste, est une enseignante micmaque de la Première nation Potlo'tek. Elle est professeure titulaire au College of Education et coordonatrice des programmes d'éducation des Indiens et du Nord dans le cadre des fondations éducatives de l'Université de la Saskatchewan, où elle agit également à titre de directrice intérimaire de l'unité de recherches en sciences humaines.

Elle travaille activement auprès des écoles et les communautés des Premières nations en qualité d'administratrice, d'enseignante, de consultante et de conceptrice de programmes d'enseignement, faisant ainsi progresser l'épistémologie, les langues, la pédagogie et la recherche concernant les Autochtones. Elle est l'auteure de

Vision, a special edition of the *Australian Journal of Indigenous Education*, May 2005, and as a senior editor for *First Nations Education in Canada: The Circle Unfolds*.

Colleagues, we have with us two distinguished professors. Their works are followed by many, and we are attempting to follow some of their works.

[*Translation*]

Before we go to our witnesses, I would like to introduce to you the committee members in attendance.

[*English*]

Senator Sandra Lovelace Nicholas is from the province of New Brunswick. Next to her is Senator Nancy Greene Raine, from British Columbia; Senator Bob Peterson, from Saskatchewan; Senator Joyce Fairbairn, from Alberta; Senator Carolyn Stewart Olsen, from New Brunswick; and Senator Patrick Brazeau, from the province of Quebec.

Members of the committee, please help me in welcoming our witnesses from the University of Saskatchewan.

I believe Dr. Battiste will go first. Make sure you leave us enough time, ladies, so that we can ask you questions because that is an important part of this exercise, as you well know.

You have the floor.

Marie Battiste, Professor and Director, Aboriginal Education Research Centre, University of Saskatchewan:

[*Ms. Battiste spoke in her native language.*]

Good morning. I want to thank the committee for allowing me to be here today to testify before you on the issues of First Nations educational reform.

As you have heard, I am a Mi'kmaq woman from the Potlo'tek First Nation of Cape Breton, Nova Scotia, a descendent of the peace and friendship treaties of 1752. The description you have is a little old, but it is mostly correct in that I am a professor at the University of Saskatchewan in the Department of Educational Foundations. I am also currently the director of the Aboriginal Education Research Centre.

I am sorry I did not have time to prepare a paper in the dual languages, although I do have a paper that I will submit for consideration by the committee at the conclusion of my presentation today. The key issues that I raised in the paper are the need for constitutional rights of Aboriginal peoples to education. These Aboriginal and treaty rights have been affirmed in 1982 and need to be developed into a coherent system of education based on those Aboriginal and treaty rights.

I also assert the need for this education to be made consistent throughout Canada in provincial and territorial laws, and the need for First Nations communities to be provided with adequate funds, supports and systems that will support their goals, their

nombreuses publications, dont la collection révisée *Reclaiming Indigenous Voice and Vision* et une édition spéciale de l'*Australian Journal of Indigenous Education*, parue en mai 2005, et la rédactrice principale du document intitulé *First Nations Education in Canada : The Circle Unfolds*.

Chers collègues, nous accueillons deux professeurs éminents, dont les travaux sont suivis par plusieurs. Nous nous efforçons d'en suivre une partie.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, permettez-moi de vous présenter les membres du comité qui sont présents.

[*Traduction*]

Le sénateur Sandra Lovelace Nicholas est originaire du Nouveau-Brunswick. Viennent ensuite le sénateur Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique; le sénateur Bob Peterson, de la Saskatchewan; le sénateur Joyce Fairbairn, de l'Alberta; le sénateur Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick; et le sénateur Patrick Brazeau, du Québec.

Honorables membres du comité, joignez-vous à moi pour souhaiter la bienvenue à nos témoins de l'Université de la Saskatchewan.

Je crois que Mme Battiste prendra la parole en premier. Mesdames, assurez-vous de nous laisser suffisamment de temps pour vous poser des questions, car c'est, vous le savez fort bien, un volet important du présent exercice.

Vous avez la parole.

Marie Battiste, professeure et directrice, Aboriginal Education Research Centre, Université de la Saskatchewan :

[*Mme Battiste s'exprime dans sa langue maternelle.*]

Bonjour. Je tiens à remercier le comité de me permettre de comparaître aujourd'hui afin de traiter de la question de la réforme de l'éducation des Premières nations.

Comme le président vous l'a indiqué, je suis une Micmaque de la Première nation Potlo'tek du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, héritière des traités de paix et d'amitié de 1752. Le portrait que l'on vous a fait de moi date un peu, mais est assez ressemblant, en ceci que je suis professeure au département des fondations éducatives de l'Université de la Saskatchewan. Je suis en outre directrice de l'Aboriginal Education Research Centre.

Je suis désolée de ne pas avoir eu le temps de préparer un document dans les deux langues; j'ai malgré tout un document que je vous remettrai aux fins d'examen à la fin de mon exposé d'aujourd'hui. Dans ce document, je traite particulièrement des droits constitutionnels des Autochtones à l'éducation. Ces droits autochtones et conventionnels ont été confirmés en 1982 et doivent servir à l'établissement d'un système cohérent d'éducation fondé sur ces mêmes droits.

Sachez également que cette éducation doit être uniforme dans l'ensemble du pays en vertu des lois provinciales et territoriales et qu'il faut combler les besoins des communautés des Premières nations en offrant un financement, un soutien et des systèmes

students' needs and the community aspirations for their own distinctive continuity, based on principles of holistic life-long learning. I also urge the need for reconciliation to Aboriginal knowledge and languages in their education.

The issue of the lack of constitutional reconciliation of Canada's legislation, policy and regulations arises from the government's agents of Canada developing a system built on eroding and replacing the existing Aboriginal people's life-long learning systems with forced assimilation into British and French ways of life. The consequence of this forced assimilative educational system has been traumatic for First Nations peoples, and reconciliation to Aboriginal knowledge within their contexts and place should be a restorative feature of education for the future of First Nations.

The constitutional role of Indian and Northern Affairs Canada is to assist the First Nations in implementing their vision of a holistic, life-long learning system that includes conventional educational practices throughout their Aboriginal and treaty boundaries. At present, federal and provincial legislation is inconsistent with the constitutional right to education of First Nations by their dismissal of Aboriginal and treaty rights in their legislation.

The federal Crown, by its agents, has imposed its political will over Aboriginal families, and has failed to be accountable to the families for the destruction of their communities, their lands, their lives, their languages and the educational outcomes of their systems. As a result, Aboriginal peoples in Canada have been subjected to persistent, chronic and systemic discrimination, violence and racism.

Canada needs a coherent and consensual agreement on restorative and transformative education for all Aboriginal peoples. Constitutional reconciliation on education can confront the systemic discrimination in education at the level of affirming the constitutional rights of Aboriginal peoples, rights they hold as collective peoples, derived from pre-existing sovereignty, knowledge systems and treaties.

The Canadian government continues to use the Indian Act as its guidepost for its actions, rather than Aboriginal and treaty rights. This use means that other peoples' values — Canadian politicians or bureaucrats from the Department of Indian and Northern Affairs — are being enforced still on Aboriginal peoples. Canada needs to reconcile Aboriginal and treaty rights to education with existing legislation for First Nations peoples and within the complementary rights of education at the federal, provincial and territorial levels.

Since constitutional reform of 1982, the Indian Act is inconsistent with Aboriginal and treaty rights to education. Discussions of changes to the act should be changed to, how does Canada reconcile its laws to the provisions of the Constitution, and what does that reconciliation mean under section 35(1)?

adéquats qui appuieront leurs objectifs, les besoins de leurs élèves et leurs aspirations à jouir de leur propre continuité distinctive, le tout en fonction des principes d'apprentissage permanent holistique. J'insiste également sur le fait qu'il faut réintégrer le savoir et les langues autochtones dans l'éducation des Premières nations.

Le problème du manque de continuité constitutionnelle entre les lois, les politiques et les règlements du Canada découle du fait que les agents fédéraux ont établi un système en minant et en remplaçant les méthodes d'apprentissage à vie des Autochtones grâce à une assimilation forcée aux modes de vie britannique et français. Ce système d'éducation par assimilation forcée a eu des conséquences traumatisantes pour les Premières nations; il est donc essentiel de réintégrer les connaissances autochtones dans leur contexte et à leur place pour réformer l'éducation afin d'assurer l'avenir des Premières nations.

Le rôle constitutionnel d'Affaires indiennes et du Nord Canada consiste à aider les Premières nations à mettre en œuvre leur vision d'un système d'apprentissage permanent holistique s'appuyant sur les pratiques d'enseignement traditionnelles, dans les territoires conférés aux Autochtones en vertu des traités. Pour l'instant, les lois fédérales et provinciales, en faisant fi des droits autochtones et conventionnels, violent le droit constitutionnel des Premières nations en matière d'éducation.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise de ses agents, a imposé sa volonté politique aux familles autochtones, sans rendre de comptes pour la destruction de leurs communautés, de leurs terres, de leurs vies, de leurs langues et des fruits de leurs systèmes d'éducation. Les Autochtones du Canada ont par conséquent fait l'objet de discrimination, de violence et de racisme persistants, chroniques et systémiques.

Le Canada doit conclure une entente cohérente et consensuelle sur l'éducation réparatrice et porteuse de transformation pour tous les Autochtones. La réconciliation constitutionnelle en matière d'éducation peut permettre de mettre un frein à la discrimination systémique en matière d'éducation pour que l'on puisse affirmer les droits constitutionnels des Autochtones, des droits collectifs qui découlent d'une souveraineté, de systèmes d'éducation et de traités préexistants.

Pour agir, le gouvernement du Canada continue de s'inspirer de la Loi sur les Indiens plutôt que des droits autochtones et conventionnels. Ce faisant, il impose encore les valeurs d'autres personnes — des politiciens canadiens ou des bureaucrates du ministère des Affaires indiennes et du Nord — aux Autochtones. Le Canada doit intégrer les droits autochtones et conventionnels aux lois régissant actuellement les Premières nations et aux droits complémentaires en matière d'éducation aux échelons fédéral, provinciaux et territoriaux.

Depuis la réforme constitutionnelle de 1982, la Loi sur les indiens ne cadre plus avec les droits à l'éducation que les traités confèrent aux Autochtones. Il faudrait donc réorienter le débat sur les modifications législatives pour déterminer comment on peut harmoniser les lois fédérales avec les dispositions de la Constitution et voir quelles seraient les répercussions de cette mesure sur le paragraphe 35(1).

Legislation framed outside of Aboriginal peoples' concerns and considerations cannot do justice to them and to their education. Like the Indian Act, the legislation can be interpreted in a manner that serves agents and systems, not needs and goals and community accountabilities. What is needed is a system of supports for First Nations, a system of accountabilities and levels of funds that are connected to their communities and their goals, not those developed outside of them.

The current arrangement, such as the Mi'kmaw Kina'matnewey First Nations legislation, has greater potential for First Nations as this arrangement is one in which the First Nations communities, working in conjunction with both the federal and provincial governments, can arrive at consensual agreement on their education, specific to their place. They can negotiate with, and support, provinces and territories to attend to their constitutional responsibilities as well.

Above all, education systems need to be built on relationships, respect, responsibility and reciprocity within their indigenous knowledge systems that can serve as the dynamic field for each student's learning spirit to be shaped, formed and directed. They should be built on the contexts, lands and places of the First Nations in the treaty area, not based on provincial boundaries.

Finally, as identified in the work of the Canadian Council on Learning and the Aboriginal Learning Knowledge Centre, for which I was the co-director for some years before it was concluded, First Nations education needs to be holistic, life-long, communal, spiritual, experiential and rooted in Aboriginal languages and cultures. It also needs to integrate Western and indigenous knowledge systems.

I want to use those points as a beginning to the discussion. I look forward to our conversation.

Sheila Carr-Stewart, Professor, Department Head and Graduate Chair, Department of Educational Administration, College of Education, University of Saskatchewan: Good morning and thank you very much for inviting me today to give this presentation. I admire your determination to address the issues surrounding First Nations education.

My presentation is entitled, "First Nations Education: The Future is Now." I will highlight a few areas contained therein, for example, First Nations education from conflict to change, and the fact that we have two systems of education in Canada. I will also look at constitutional and treaty right to education. There are successes in the post-secondary area that I believe elementary and secondary education will learn from. Finally, I will look at a call to action.

First Nations people have both a constitutional and a treaty right to education. I argue in this presentation that Canada has lacked foresight and failed to create a system of education that supports the continuing educational advancement of First Nations people. Despite Canada's intent to provide a comparable system of education with the provinces, First Nations education is a fractured

Les lois élaborées sans égard aux préoccupations et aux intérêts des Autochtones ne peuvent favoriser ces derniers et leur éducation. À l'instar de la Loi sur les Indiens, la loi peut être interprétée pour servir les agents et les systèmes, et non les besoins, les objectifs et les responsabilités des communautés. Il faut instaurer un système qui appuie les Premières nations, un système dont les responsabilités et les niveaux de financement sont établis en fonction des communautés et de leurs objectifs plutôt que de considérations extérieures.

Ce sont des conventions comme la loi des Premières nations Mi'kmaw Kina'matnewey qui recèlent le plus grand potentiel pour les Premières nations, car elles permettent aux communautés de travailler avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour en arriver à des ententes consensuelles en matière d'éducation propres à chacune. Elles peuvent en outre négocier avec les provinces et territoires et les aider dans l'exécution des responsabilités constitutionnelles.

Les systèmes d'éducation doivent avant tout se fonder sur les relations, le respect, la responsabilité et la réciprocité entre les systèmes d'impartition du savoir autochtone, qui peuvent servir de champ dynamique où l'esprit en apprentissage de chaque étudiant est façonné, formé et orienté. Ces systèmes devraient s'inspirer des contextes, des terres et des lieux propres aux Premières nations dans les régions visées par les traités et non des limites provinciales.

Enfin, comme l'ont indiqué dans leurs travaux le Conseil canadien sur l'apprentissage et le Centre du savoir sur l'apprentissage chez les Autochtones, dont j'ai été codirectrice pendant quelques années avant que l'initiative ne prenne fin, l'éducation des Premières nations doit être holistique, permanente, communale, spirituelle, expérientielle et fondée sur les langues et les cultures autochtones. Elle doit en outre intégrer les systèmes d'éducation occidentaux et autochtones.

Ces aspects devraient servir de point de départ au débat. C'est avec grand plaisir que je discuterai de la question avec vous.

Sheila Carr-Stewart, professeure, chef de département et responsable des études supérieures, Département de l'administration scolaire, College of Education, Université de la Saskatchewan : Bonjour et merci beaucoup de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui. J'admire la détermination avec laquelle vous vous attaquez à la question de l'éducation des Premières nations.

Dans mon exposé, intitulé « First Nations Education : The Future is Now », il sera entre autres question de la transition du conflit au changement dans le domaine de l'éducation des Premières nations et du fait qu'il existe deux systèmes d'éducation au Canada. Je parlerai également des droits constitutionnels et conventionnels à l'éducation. En outre, on connaît, dans les institutions postsecondaires, des succès dont on pourrait, selon moi, s'inspirer aux niveaux élémentaire et secondaire. Je verrai enfin comment nous pouvons passer à l'action.

Les Premières nations jouissent du droit à l'éducation aux termes de la Constitution et des traités. Je considère qu'à cet égard, le Canada a manqué de vision et n'a pas réussi à instaurer un système d'éducation propice à la progression constante de l'éducation des Premières nations. Même si le Canada souhaite offrir un système d'éducation comparable à celui des provinces,

image of the provincial system and does not build on indigenous education practices, culture and languages, nor does it provide educational support mechanisms similar to the provincial system.

Education is a process by which communities transmit knowledge, values, language, culture and skills from one generation to the next. It is also a process of learning that enables individuals and communities to pursue choices and opportunities. At the time of contact, First Nations communities, each with their own language, culture, and socio-economic systems, lived and prospered on this land, adapted to changing environments and trade patterns, and evolved and grew within the spiritual traditions given to them by the Creator. Education was a community endeavour and a study of many things.

Vine Deloria, writing primarily about the American Indian situation, said that, "from the beginning of contact with European culture until the present education has been a major area of conflict and concern." That statement applies to Canada also.

As early as 1839, Lord Durham, in his report on the affairs of British North America, wrote that the provision of education for Indians in Canada was not "creditable" to Britain. The Auditor General's report in 2000 is not much different. The Auditor General noted that Indian and Northern Affairs Canada "cannot demonstrate that it meets its stated objective to assist First Nations students living on reserves in achieving their educational needs and aspirations."

In Canada, we have two systems of education. The constitution created both a provincial and a federal system. The provinces have clear responsibility for education. That responsibility has enabled the provinces to fashion their open systems within their own beliefs and culture. Each province has created an education act, ministries of education, curriculum requirements and guidelines, professional requirements, elected boards and divisions, legal requirements for parental involvement, rights of all students, established budgets based on educational priorities and student needs, and a system focussed on education and effective schools for all students.

Canada has the Indian Act, and only sections 114 to 122 apply to education. Canada has limited policies and guidelines. First Nations schools are, I would argue, in limbo. For a while we called them band operated; now the term is "band managed" because, in the Indian Act, there is no recognition for band-managed schools. Bands simply manage on behalf of the minister.

A variety of flexible arrangements allow money to be transferred from the federal government to First Nations to manage their schools, but in those agreements First Nations have

l'éducation des Premières nations est un reflet fracturé du système provincial, sans lien avec les pratiques d'apprentissage, la culture et les langues autochtones et dépourvue de mécanismes de soutien à l'éducation semblables à ceux du système provincial.

L'éducation est un processus par lequel les communautés transmettent les connaissances, les valeurs, la langue, la culture et les compétences d'une génération à l'autre. C'est également un processus d'apprentissage qui permet aux personnes et aux collectivités de faire des choix et de profiter des occasions qui se présentent. Au moment du contact, les communautés des Premières nations, fortes d'une langue, d'une culture et d'un système socioéconomique qui leur étaient propres, vivaient et prospéraient sur ces terres, s'adaptant aux changements de l'environnement et des pratiques commerciales et évoluant conformément aux traditions spirituelles que leur avait conférées le Créateur. L'éducation était assurée par l'ensemble de la communauté et portait sur une multitude d'aspects.

Vine Deloria, qui a surtout écrit sur la situation des Indiens aux États-Unis, a affirmé que du premier contact avec la culture européenne jusqu'à aujourd'hui, l'éducation a constitué un domaine fondamental de conflits et de préoccupations. C'est également le cas au Canada.

Dès 1839, Lord Durham, dans son rapport sur les affaires britanniques en Amérique du Nord, écrivait que l'éducation offerte aux Indiens au Canada n'était pas « à l'honneur » de la Grande-Bretagne, un avis qui n'est guère différent de celui exprimé par le vérificateur général dans son rapport de 2000. Il y indique notamment qu'Affaires indiennes et du Nord Canada « ne peut démontrer qu'il atteint l'objectif qu'il s'est fixé, à savoir aider les élèves membres d'une Première nation qui vivent dans une réserve à répondre à leurs besoins et à leurs aspirations en matière d'éducation. »

Au Canada, il existe deux systèmes d'éducation, la Constitution ayant instauré un système provincial et fédéral. Les provinces sont sans contredit responsables de l'éducation et peuvent ainsi façonner leurs systèmes ouverts selon leurs croyances et leur culture. Chaque province a donc mis en place une loi sur l'éducation, un ministère de l'Éducation, des exigences et des directives relatives aux programmes d'enseignement, des exigences professionnelles, des commissions et des divisions scolaires élues, des obligations juridiques concernant la participation des parents, des droits pour tous les élèves, des budgets établis en fonction des priorités et des besoins des étudiants et un système visant à offrir à tous une éducation et des écoles efficaces.

Le Canada a pour sa part adopté la Loi sur les Indiens, dont seuls les articles 114 à 122 s'appliquent à l'éducation. Il dispose en outre d'un nombre restreint de politiques et de lignes directrices. Les écoles des Premières nations sont pour ainsi dire laissées pour compte. Pendant un temps, on a dit qu'elles étaient opérées par les bandes. Maintenant, on parle plutôt d'«écoles gérées par les bandes», lesquelles ne sont pas reconnues dans la Loi sur les Indiens. Les bandes gèrent simplement les écoles au nom du ministre.

Le gouvernement fédéral transfère, en vertu de diverses ententes souples, des fonds aux Premières nations pour qu'elles gèrent leurs écoles. Selon ces ententes, toutefois, les Premières

to provide only minimum standards. I would argue that you and I would not want our students to attend schools that have to maintain only minimum standards.

The other criterion is transferability to provincial schools. We all know that provincial schools simply accept all those children that apply. The lack of continuum and focus on education is critical to First Nations schools, but limited funding does not give First Nations the opportunities to be selective and to choose new areas to focus on. First Nations receive only short-term budgeting and often funding only for limited projects. Many students of First Nations schools transfer back and forth to provincial and band-operated or band-managed schools. Today, provinces are focussing on First Nations education. Provinces are pursuing drastic measures to address an issue that may not be their responsibility but frequently, they have First Nations students in their schools.

In Alberta, the Minister of Education dismissed a school board for poor quality of education and poor performance of Aboriginal students. The province has created an educational program referred to as First Nations, Metis and Inuit, FNMI, which is focused on language programs, teacher resources for language and culture, and policies to meet the needs of First Nations students. They have also established additional funding in provincial schools to provide programming for First Nations students.

Saskatchewan, in an in-depth look at its own education system, has revealed all its warts in its document called, *Saskatchewan Education Indicators: Pre-kindergarten to Grade 12*. The report is a comprehensive picture of the education system. It addresses social, economic and demographic influences on education. Students in northern Saskatchewan have high school marks below urban and rural students in all subjects. The high school completion rate for Aboriginal students is 30 per cent versus 70 per cent to 80 per cent for non-Aboriginal students. The government has created a provincial tracking system for student mobility. It has established a community focus, including health and social welfare, to address issues of poverty, and is implementing education services and programs.

If we look at the reality of the federal scene, there are 496 First Nation-managed schools in Canada. Furthermore, 2003-04 is the latest year we can access information from Indian and Northern Affairs Canada relating to education. At that time, 60 per cent of all First Nations students were educated on the reserve in First Nations schools.

The Department of Indian and Northern Affairs claims that high school graduate numbers fluctuated slightly. If we delve into the information, we find that, from 1996-97 to 2002-03, the number

nations ne sont tenues de respecter que des normes minimales. Permettez-moi de vous dire que ni vous ni moi ne voudrions que nos élèves ne fréquentent des écoles respectant seulement des normes minimales.

L'autre critère est la transférabilité aux écoles provinciales. Nous savons tous que les écoles provinciales acceptent carrément toutes les demandes d'inscription. Le manque de continuité et d'orientation claire en éducation est d'une importance capitale pour les écoles des Premières nations, mais compte tenu du financement limité dont elles disposent, ces dernières ne peuvent être sélectives et se donner de nouvelles priorités. Elles ne bénéficient que de budgets à court terme et d'un financement souvent accordé pour des projets d'une durée limitée. De nombreux élèves des écoles des Premières nations vont et viennent entre les écoles provinciales et les établissements gérés par les bandes. De nos jours, les provinces s'intéressent fortement à l'éducation des Premières nations, mettant en œuvre des mesures drastiques pour résoudre une question qui ne relève peut-être pas de leur responsabilité, mais qui leur incombe parce que des élèves des Premières nations fréquentent souvent leurs écoles.

En Alberta, le ministre de l'Éducation a dissous une commission scolaire en raison de la piètre qualité de l'éducation et du faible rendement des élèves autochtones. La province a créé un programme éducatif du nom de Premières nations, Métis et Inuits, qui met l'accent sur les programmes linguistiques, les ressources enseignantes en matière de langue et de culture, et les politiques visant à combler les besoins des élèves des Premières nations. La province a également accordé un financement supplémentaire aux écoles provinciales pour offrir des programmes à ces élèves.

La Saskatchewan a scruté à la loupe son propre système d'éducation et en a révélé toutes les lacunes dans un document intitulé *Saskatchewan Education Indicators : Pre-kindergarten to Grade 12*, qui dresse un portrait exhaustif du système d'éducation. Il y est notamment question des influences sociales, économiques et démographiques sur l'éducation. Au secondaire, les notes des élèves du Nord de la Saskatchewan sont inférieures à celles des élèves des régions urbaines et rurales dans tous les domaines. À ce niveau, le taux de diplomation des élèves autochtones est de 30 p. 100 comparativement à 70 à 80 p. 100 pour les élèves non autochtones. Le gouvernement a instauré un système de suivi provincial pour surveiller la mobilité des élèves. Il met l'accent sur les communautés, s'intéressant notamment à la santé et au bien-être social, s'attaquant à la pauvreté et mettant en œuvre des services et des programmes éducatifs.

Si on regarde la situation du côté fédéral, le Canada compte 496 écoles gérées par les Premières nations. De plus, l'information la plus récente que l'on puisse obtenir d'Affaires indiennes et du Nord Canada en éducation date de 2003-2004. À l'époque, 60 p. 100 des élèves des Premières nations étudiaient dans les écoles des Premières nations.

Affaires indiennes et du Nord Canada n'a fait état que d'une légère variation du nombre de titulaires d'un diplôme d'études secondaires. Mais si l'on y regarde d'un peu plus près, on constate

of high school graduates has decreased. The ratio of enrolment and graduation in their final year in 1997 was 33.3 per cent, and in 2002-03 it was 29 per cent.

I want to focus now on the federal responsibility for education as a treaty right. There have been a number of court cases in Canada relating to treaties, but none on education. However, in their rulings, the cases on treaties also apply to education. In *R. v. Badger*, it is noted that a treaty represents an exchange of solemn promises between the Crown and various Indian nations. The Crown always intends to fulfill its promises.

In Western Canada, when First Nations negotiated or agreed to treaties with the Crown, there was an understanding of what western education was. The treaty members of Treaty 1 to Treaty 7 signed their treaties between 1871 and 1877. There was already an established contact and relationship between First Nations people, explorers, fur traders and missionaries that provided First Nations people with an understanding of the practices and purposes of formal western education. First Nations people guided explorers, shared their food and teepees, and observed the western practice of writing accounts of these trips. First Nations people delivered mail on horseback between Hudson's Bay, posts and forts. They exchanged goods at the Hudson Bay post. If we go to the archives in Winnipeg, each transaction was recorded, so the individuals stood there while their furs were recorded and documented. Schools dotted the Prairies. Education gatherings held by missionaries took place in the camps. Missionaries taught lessons, I agree, obviously, on the Bible, but in so doing, they taught reading and writing, and they held English school for adults and children. They supported life-long learning and Western education. Chief Mistawasis said, at the time of the signing of Treaty 6, "I for one think that the Great White Queen Mother has offered us a way of life when the buffalo are no more."

In exchange for the use of their land, First Nations were promised The Queen's "bounty and benevolence," which included education. The treaty commissioner stated that education was "a future of promise, based upon the foundations of instruction." Education would enable First Nations "to live in comfort" so "you can live, and prosper and provide." The Queen "will establish a school whenever any bands ask for them, so that your children may have the learning of the white man." They were also promised, "Your children will be taught and they will be as well able to take care of themselves as the whites around them;" Western education "will not deter" from indigenous ways; and the system will be "equal to the whites."

The numbered treaties established both the treaty right, to and the policy context for the provision of, educational services when First Nations requested them.

que de 1996-1997 à 2002-2003, le nombre d'élèves ayant terminé leurs études secondaires a diminué. Le pourcentage d'élèves inscrits obtenant un diplôme à la fin de leurs études était de 33,3 p. 100 en 1997 et de 29 p. 100 en 2002-2003.

J'aimerais maintenant parler de la responsabilité du gouvernement fédéral en éducation en vertu des droits issus des traités. Il y a eu, au Canada, plusieurs affaires judiciaires concernant les traités, mais aucune ne concernait l'éducation. Les décisions rendues dans ces affaires s'appliquent toutefois également à l'éducation. Dans *R. c. Badger*, il est écrit qu'un traité constitue un échange de promesses solennelles entre la Couronne et diverses nations indiennes. La Couronne a toujours l'intention d'honorer ses promesses.

Dans l'Ouest canadien, quand les Premières nations ont négocié ou conclu des traités avec la Couronne, on s'était entendu sur la teneur de l'éducation occidentale. Les Traités n^{os} 1 à 7 ont été signés de 1871 à 1877. Un rapport bien établi existait déjà entre les Premières nations, les explorateurs, les commerçants de fourrures et les missionnaires, lequel permettant aux Premières nations de comprendre les us et coutumes occidentales en matière d'éducation. Les membres des Premières nations ont guidé les explorateurs, partagé leur nourriture et leurs tipis, et observé l'habitude qu'avaient les occidentaux de consigner par écrit les récits de leurs voyages. Ils ont livré le courrier à cheval entre les postes et les forts de la Baie d'Hudson et pratiqué le troc au poste de la Baie d'Hudson. On retrouve d'ailleurs des traces de chaque transaction aux archives de Winnipeg; les intéressés attendaient donc que leurs fourrures soient enregistrées et documentées. Les Prairies étaient parsemées d'écoles. Les missionnaires donnaient des séances d'éducation dans les camps. Évidemment, ils y parlaient de la Bible, mais, ce faisant, ils enseignaient la lecture et l'écriture, et donnaient des cours d'anglais aux adultes et aux enfants, appuyant ainsi l'apprentissage permanent et l'éducation occidentale. Le chef Mistawasis a déclaré, au moment de la signature du Traité n^o 6, qu'il considérait pour sa part que la grande reine mère blanche avait offert aux Autochtones un mode de vie, maintenant que les bisons avaient disparu.

En échange de l'utilisation de leurs terres, les Premières nations se sont fait promettre « la générosité et la bienveillance » de la Reine, y compris sur le plan de l'éducation. Le commissaire aux traités a parlé de l'éducation en termes d'« avenir rempli de promesses fondé sur les assises de l'instruction ». L'éducation allait permettre aux Premières nations de « vivre dans le confort » et de « croître, prospérer et jouir d'un avenir meilleur ». La Reine « établirait une école à la demande de n'importe quelle bande pour que les enfants autochtones puissent recevoir le même enseignement que ceux de l'homme blanc ». Les Premières nations ont aussi reçu la promesse que leurs enfants « recevraient de l'instruction et seraient tout aussi capables d'autonomie que les Blancs de leur entourage »; que l'éducation occidentale « n'empêcherait pas le mode de vie indigène »; et que le système « serait égal à celui des Blancs ».

Les traités numérotés reconnaissaient aux Premières nations qui en faisaient la demande le droit à des services d'éducation et en établissaient le contexte politique.

We can learn from post-secondary institutions about the images of success. First Nations students step out of high school, but they later return to technical institutions, community colleges and universities and, in so doing, become role models. Their success is a partnership between students, communities and post-secondary institutions. Post-secondary institutions pursue new delivery models and refocus their curriculum.

Examples of institutional program change are found at Trent University in their indigenous studies program; University of British Columbia in their indigenous education program; Cape Breton College with its Mi'kmaq studies and a Master of Business Administration geared toward First Nations; and the University of Saskatchewan with the Aboriginal Education Research Centre.

Statistics from Indian and Northern Affairs Canada show that in First Nation tertiary enrolment, the funded students have decreased from the high of 27,000 in 1995 to 25,000 in 2002, but that number does not include students who fund themselves at university, take out loans for university or are successful in obtaining scholarships.

Increased participation of Aboriginal students is common to many institutions across Canada. If we look at my own institution, the University of Saskatchewan, in 2010, self-declared Aboriginal students numbered 1,722. This number is an increase of 5.7 per cent in the undergraduate program, and 5.99 per cent in the graduate program. In programs such as the Master of Education program, which is often referred to as the land-based program, which is in Professor Battiste's Department of Educational Foundations, in the fall and winter terms indigenous students take their courses on-line, and in spring and summer, the community of scholars comes together on land and in reserves across Western Canada.

I therefore have a call to action for change. We must recognize education as a treaty right. We need legislative recognition of First Nations education, an education act. We need organizational options. We have the success of the Mi'kmaq agreements involving the province of Nova Scotia, the federal government and the Mi'kmaq people of Nova Scotia. As other examples, we could create organizations based on treaty lines or within large tribal councils. We need an accountability framework for First Nations education. We particularly need focused and long-term funding for First Nations education. We need language and cultural education, development support for materials, training, and instruction. Canada has an outstanding record of providing research and language training for bi-cultural and bilingual programs in elementary and secondary schools. We have no such record for First Nations languages.

La réussite se manifeste de bien des manières dans les établissements postsecondaires. Les élèves autochtones quittent le secondaire et reviennent par la suite aux études. Ils fréquentent les écoles techniques, les collèges communautaires et les universités et, ce faisant, deviennent des modèles. Leur succès est le fruit d'un partenariat entre les étudiants, les collectivités et les établissements d'enseignement postsecondaires. Ces derniers recherchent de nouveaux modèles de prestation et réorientent leur programme.

Je peux citer en exemple de changement institutionnel le programme d'études autochtones de l'Université Trent; le programme d'éducation des peuples autochtones de l'Université de la Colombie-Britannique; le programme d'études micmaques et la maîtrise en administration des affaires axée sur les Premières nations qu'offre l'Université du Cap-Breton; et le centre de recherche en éducation des Autochtones de l'Université de la Saskatchewan.

Les statistiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien font état d'une diminution du nombre d'étudiants autochtones subventionnés au niveau de l'enseignement tertiaire. De fait, ils sont passés de 27 000 en 1995, à 25 000 en 2002. Ce nombre n'englobe toutefois pas les étudiants qui paient leurs études universitaires de leur poche ou qui obtiennent des prêts ou encore des bourses d'études.

La population d'étudiants autochtones augmente dans bien des établissements d'enseignement du Canada. Il n'y a qu'à voir le mien, l'Université de la Saskatchewan. En 2010, 1 722 étudiants ont volontairement déclaré être autochtones, ce qui représentait une hausse de 5,7 p. 100 dans les programmes de premier cycle, et de 5,99 p. 100 dans les programmes des deuxième et troisième cycles. Dans les programmes comme la maîtrise en éducation, dont on dit souvent qu'elle est « axée sur la terre », qu'offre le Department of Educational Foundations — le département des fondements de l'éducation de Mme Battiste —, les étudiants autochtones suivent leurs cours en ligne en automne et en hiver, puis, au printemps et en été, la communauté étudiante se rassemble sur les terres et dans les réserves de l'Ouest.

Je lance donc un appel au changement. L'éducation doit être reconnue comme un droit issu de traité. Il faut reconnaître légalement l'éducation des Premières nations; il faut une loi sur l'éducation. Il faut des options organisationnelles. Nous pouvons nous inspirer du succès des ententes conclues entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement fédéral et les Micmacs de la Nouvelle-Écosse. Nous pourrions aussi, par exemple, créer des organisations selon les frontières établies dans les traités, ou encore au sein de vastes conseils tribaux. Il faut aussi un cadre de responsabilisation pour l'éducation des Premières nations. Nous avons particulièrement besoin de financement ciblé et à long terme de l'éducation des Premières nations. Nous avons besoin d'éducation linguistique et culturelle, ainsi que de soutien au développement du matériel didactique, de l'information et des programmes d'enseignement. Le Canada a un bilan remarquable au chapitre de la recherche et de la formation linguistiques pour les programmes biculturels et bilingues des écoles primaires et secondaires. Rien de tel n'est fait pour les langues autochtones.

We need consistent availability of second level services for all First Nations students so that we can have individual student planning and programming. We need to look at alternative schools and classes, and we need professional education for all school staff if we are to ensure that First Nations move forward in education, and we are not still stuck with the same ideas we had in the 1839 Lord Durham report, or in the Auditor General's statement from 2000 and 2004.

The Chair: I thank both of you for excellent presentations. I will ask a quick question. I believe Dr. Battiste made mention of provincial involvement. I believe there is a huge apprehension out there in the First Nations community. The First Nations fear that if we go to a provincial system, then the federal government will abdicate their constitutional and treaty responsibility for education. The departments of education in the provinces are apprehensive about meeting with us on this subject as well. Yet, the Province of Saskatchewan is engaged in good work based on a tripartite partnership involving First Nations, INAC and the province. Have you any suggestions about how we can approach that issue? The provinces have such a huge amount of infrastructure and resources that could help. Would you like to comment on that.

Ms. Battiste: Yes, thank you. As my introductory comments noted, the Aboriginal and treaty rights affirmations in 1982 have not been addressed subsequently in any of the provincial legislation. There have been no changes to education in any of those provinces that address the issues of Aboriginal and treaty rights. Yet, all legislation must be consistent with the Constitution.

We need to urge the federal government, in terms of revising its work around the Indian Act, to refocus on an indigenous accord that is built around treaty boundaries or treaty areas, as Ms. Carr-Stewart spoke about. That refocus might be an opportunity for multiple provinces to work together; for example, Treaty 6 crosses into Alberta as well as Saskatchewan. This work would be an opportunity to avoid duplication of effort and begin to work toward an accord, a kind of collaboration and a consensual agreement.

The First Nations are concerned about the abdication of the fiduciary responsibilities of the federal government. All Canadians need to see themselves as treaty recipients; and within those treaties, they have rights, obligations and responsibilities under those arrangements. From that view, one would be able to arrive at a consensual agreement that combines the federal, provincial and First Nations in a collaborative consensual agreement, much in the same way as the one we spoke about in terms of Mi'kmaw-Kina'matnewey, where they crossed boundaries. It was not a one-size-fits-all model, but it was conducive to the needs of those groups in that place.

A problem that might need to be resolved is that this one-size-fits-all model cannot be achieved by any kind of legislation across Canada. We need to be able to work with each of those groups.

Il faut en permanence des services de second niveau pour tous les étudiants autochtones — des services de planification et de programmation individuelles des études. Il faut réfléchir à la possibilité de créer des écoles et des classes d'enseignement parallèle. Et il faut aussi assurer la formation professionnelle de tout le personnel des écoles si nous voulons que les Premières nations progressent au chapitre de l'éducation, et si nous ne voulons pas rester enlisés dans les principes énoncés dans le rapport de Lord Durham en 1839, ou dans les observations de la vérificatrice générale, en 2000 et 2004.

Le président : Nous vous remercions toutes deux pour ces excellents exposés. J'ai une question à poser, rapidement. Je pense que Mme Battiste a parlé de participation de la province. Il me semble déceler une énorme appréhension dans la communauté des Premières nations. Elles craignent que, si elles adoptent un système provincial, le gouvernement fédéral abdiquera sa responsabilité constitutionnelle en matière d'éducation, laquelle responsabilité est affirmée dans les traités. Les ministères de l'Éducation des provinces, quant à eux, craignent de débattre de cette question avec nous. Et pourtant, la Saskatchewan fait du bon travail dans le cadre d'un partenariat tripartite entre les Premières nations, AINC et la province. Auriez-vous des idées de la manière dont nous pourrions aborder cette question? Les provinces ont tellement d'infrastructures et de ressources qui pourraient être utiles. Pourriez-vous en parler?

Mme Battiste : Oui, je vous remercie. Comme je le disais dans ma déclaration préliminaire, la reconnaissance, en 1982, des droits ancestraux et issus de traités n'a été intégrée dans aucune loi provinciale par la suite. Aucune de ces provinces n'a modifié ses programmes d'éducation pour y intégrer les enjeux liés aux droits ancestraux et issus de traités. Et pourtant, toute loi est censée être harmonisée à la Constitution.

Nous devons inciter vivement le gouvernement fédéral, dans la révision qu'il fait des dispositions de la Loi sur les Indiens, à se réorienter vers un accord autochtone établi en fonction des frontières ou des régions délimitées dans les traités, dont a parlé Mme Carr-Stewart. Ce recadrage pourrait fournir à plusieurs provinces une occasion d'unir leurs forces; par exemple, le Traité n° 6 couvre à la fois l'Alberta et la Saskatchewan. Il y aurait ainsi moyen d'éviter le chevauchement des efforts et de travailler à un accord, une sorte d'entente de collaboration consensuelle.

Les Premières nations craignent que le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités fiduciaires. Les Canadiens doivent tous se considérer comme parties aux traités, lesquels leur attribuent des droits, des obligations et des responsabilités. En partant de ce principe, les gouvernements fédéral et provincial et les Premières nations pourraient conclure une entente consensuelle, du genre de l'entente sur l'éducation avec le Mi'kmaw-Kina'matnewey dont nous avons parlé, qui franchit les frontières. Ce n'est pas un modèle de solution universelle, mais cette entente répondait aux besoins des groupes de cette région.

Il faudra peut-être résoudre le problème que pose le fait que ce modèle ne peut convenir à tous les régimes législatifs du Canada. Il faut pouvoir travailler avec chacun des groupes. Quand vous

When you attend to the Aboriginal and treaty rights issue, then you will definitely have First Nations peoples on your side, because those issues are the very foundations they are holding on to, and holding the federal government responsible for.

The Chair: Do you have any comment on that issue, Dr. Carr-Stewart?

Ms. Carr-Stewart: I agree with Ms. Battiste. Often, First Nations are concerned because if you eliminate the Indian Act, on what basis do they have any special services? They do not, because Canada does not administer any programs under treaties. If we recognize treaties and the constitutionality of the federal government's responsibility, then we can create partnerships.

Many provinces enter into partnerships with the First Nations community for education services. If you can establish a legislative way that recognizes First Nations and responds to their constitutional rights, then we can establish partnerships with provincial school boards. That does not mean we go back to the white paper and the provinces take over education, but it does mean that we can have partnerships.

One was signed last week in Saskatchewan involving the Dakota, the Saskatoon Tribal Council, the Saskatoon public school board and the department of education in Saskatchewan to provide services, both for the First Nation children and for the non-Aboriginal children in the Saskatoon public school, so they can share services back and forth.

There are many ways, without turning the program holus-bolus over to the provinces, that we can maintain the rights of First Nations people. The federal government can be responsible for funding partnerships and paying for their share of the partnerships with provincial school divisions. We often forget that there are many arrangements between provincial school boards and the First Nations people already in place across Canada, not only in the Prairies but across the whole of Canada.

Senator Peterson: Your presentation this morning has reinforced again the challenges of education with First Nations, Aboriginal people. We are aware of the issues because we have had numerous presentations by First Nations groups before this committee, saying the two major challenges they have are economic development and education. The two are linked.

We know that in recent years, the economic interests of Aboriginal communities and non-Aboriginal communities are becoming more and more in sync. We are also aware that the First Nations, Aboriginal people, will become a major portion of the workforce as we move forward. We know all these things, and yet we have difficulty coming up with a framework and moving ahead.

We talk about constitutional rights and INAC not being able to provide services, and we go around and around. Eventually, we have to stop and agree on some type of framework that we can all coalesce around and focus our energies on. In your opinion, what type of tripartite agreement could all parties — federal government, provincial government and First Nations — reasonably align on in terms of where we are going?

traitez des enjeux liés aux droits ancestraux et issus de traités, vous pouvez avoir la certitude de l'appui des Premières nations, parce que ces enjeux sont les principes fondamentaux qui leur tiennent à cœur, et dont ils estiment le gouvernement fédéral responsable.

Le président : Avez-vous des commentaires à faire là-dessus, madame Carr-Stewart?

Mme Carr-Stewart : Je suis d'accord avec Mme Battiste. Ce que se demandent les Premières nations, bien souvent, c'est si la Loi sur les Indiens est abrogée, qu'est-ce qui peut leur garantir des services spéciaux? Rien, parce que le Canada n'administre pas de programme en vertu des traités. Si les traités et la constitutionnalité de la responsabilité fédérale sont reconnus, nous pourrions conclure des partenariats.

Bien des provinces concluent des partenariats avec les Premières nations, pour l'offre de services d'éducation. Si les Premières nations et leurs droits constitutionnels sont reconnus par voie législative, il sera possible de conclure des partenariats avec les conseils scolaires provinciaux. Cela ne veut pas dire qu'on repart à zéro et que la province prend l'éducation en charge, mais qu'il sera possible de conclure des partenariats.

Les Dakota, le conseil tribal de Saskatoon, le conseil des écoles publiques de Saskatoon et le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan ont conclu l'un de ces partenariats la semaine dernière. Grâce à lui, ils se partageront les services fournis tant aux élèves autochtones que non-autochtones de l'école publique de Saskatoon.

Il y a toutes sortes de moyens de préserver les droits des Premières nations sans qu'il soit nécessaire de charger aveuglément les provinces du programme. Le gouvernement fédéral peut financer les partenariats et assumer sa part des partenariats avec les conseils scolaires provinciaux. On oublie souvent les nombreux arrangements qui existent déjà entre les conseils scolaires provinciaux et les Premières nations, pas seulement dans les provinces des Prairies, mais partout au pays.

Le sénateur Peterson : Votre exposé, ce matin, a confirmé les défis que pose l'éducation pour les Premières nations, les peuples autochtones. Notre comité est au courant de ces enjeux parce qu'il a entendu de nombreux témoignages de groupes représentant les Premières nations. Apparemment, les deux plus grands défis, et ils sont liés, sont le développement économique et l'éducation.

Nous savons que de plus en plus, ces dernières années, les intérêts économiques des collectivités autochtones et non autochtones vont de pair. Nous savons aussi que les Autochtones constitueront une vaste proportion de la population active dans l'avenir. Même en sachant tout cela, nous n'arrivons pas encore à établir un cadre et à progresser.

Nous parlons de droits constitutionnels et de l'incapacité d'AINC de dispenser des services, et nous ne cessons de tourner en rond. Nous devons bien finir par nous rallier autour d'un cadre sur lequel nous pourrions concentrer nos énergies. D'après vous, quel genre d'entente tripartite pourrait raisonnablement rallier dans l'avenir toutes les parties — les gouvernements fédéral et provinciaux et les Premières nations?

Ms. Battiste: There have been many tripartite agreements, but the tripartite agreements have been under discussion with the Indian Act as the framework. For me, that framework is the problem to start with — we need to have Aboriginal treaty rights as the core foundation, as opposed to having the Indian Act as the core foundation.

In the past, I have found that the tripartite agreements have been deals made by groups in different places. All the deals are different, depending on what the outcomes are. However, if we begin with the foundation of Aboriginal and treaty rights — the foundation that Aboriginal people came into Canada with something and they did not give that up in lands, in lieu of, or anything — if they hold onto their governance, their languages, those teachings, their Aboriginal knowledge and so on, if we understand those are the things that are sacred that they want to hold onto, then we enter into agreements where that foundation becomes the backbone of the agreement.

The agreement then does not allow, as in all the other cases, the provinces to take off with a lot of money without any accountability. At present, the accountabilities are not shared. There are more Aboriginal people in provincial schools today, especially at the high school level. When we talk about the high-school-level achievements, these have not been created at the First Nations community level; they have been created primarily at the provincial level.

These accountabilities have never been dropped into the funding mechanisms for the provinces when they receive their money, or share any of the tuition monies that come with First Nation students from reserves into the provincial schools.

Those kinds of accountabilities need to be brought into the consensual agreement; but if we place Aboriginal and treaty rights at the backbone of the agreement, then we have a different kind of picture and arrangement, one that First Nations people would adhere to. I think that approach would also support and help non-Aboriginal people and Canadians across Canada to understand part of their history that they have been denied because of the prejudices and what we call hegemony, in terms of knowledge production and distribution; what is held as being superior and what is thought to be inferior. That kind of arrangement will build a better block than the ones we have had so far.

Senator Brazeau: Welcome, and thank you for being here this morning. You both mentioned education as a treaty right. I want to explore that right a bit further.

Dr. Carr-Stewart said that Treaty 1 to Treaty 7 contained a reference to education. Can you expand on the language dealing with education? What reference is contained in those treaties?

Ms. Carr-Stewart: All the numbered treaties, up to Treaty 11, which were signed in the 1900s, have a reference to education. When we look at the treaties, we have to keep in mind what the written document says and what we know from looking at archival documents or from listening to oral history. The clauses are short. Basically, they say that the Crown is responsible for providing schools or teachers on the reserve for First Nations

Mme Battiste : Il y a eu de nombreuses ententes tripartites, mais elles ont été négociées dans le cadre de la Loi sur les Indiens. C'est ce cadre, à mes yeux, qui pose problème pour commencer — il faut que les ententes soient centrées sur les droits ancestraux. Ce sont eux qui doivent être le fondement de ces ententes, et non la Loi sur les Indiens.

J'ai constaté que les ententes tripartites du passé avaient été conclues par des groupes dispersés; elles sont toutes différentes les unes des autres, selon les objectifs visés. Si par contre nous nous appuyons sur les droits ancestraux et issus de traités — sur le principe selon lequel les Autochtones sont entrés dans le Canada avec quelque chose et n'y ont pas renoncé, que ce soit sous forme de terres ou de quoi que ce soit d'autre —, si nous pouvons comprendre combien leur mode de gouvernance, leurs langues, leurs enseignements, leur savoir autochtone, combien tout cela leur tient à cœur et leur est sacré, nous pourrions alors conclure une entente fondée sur ces principes.

Cette entente ne permettrait pas alors aux provinces, comme c'est toujours le cas, de mettre la main sur beaucoup d'argent sans devoir en rendre compte. Il n'y a pas actuellement de répartition des responsabilités. Il y a de nos jours plus d'Autochtones dans les écoles provinciales, particulièrement au secondaire. Quand on parle de réalisations au niveau du secondaire, ce ne sont pas celles des Premières nations, mais principalement de la province.

Ces responsabilités n'ont jamais été intégrées dans les mécanismes de financement des provinces, relativement à l'argent qu'elles reçoivent, et elles ne partagent pas non plus les frais de scolarité que leur versent les réserves pour les Autochtones qui fréquentent les écoles provinciales.

Il faut intégrer ce type de responsabilités dans l'entente consensuelle; mais si les droits conférés par traités sont à la base de l'entente, nous créerons un contexte et un arrangement auxquels les peuples des Premières nations adhéreraient. Je pense que cette approche aiderait aussi les non-Autochtones et les Canadiens de tout le pays à comprendre un volet de leur histoire dont ils ont été privés à cause des préjugés et de ce que nous appelons l'hégémonie, sur le plan de la production et de la diffusion du savoir; ce qui est considéré comme étant supérieur et ce qui est vu comme inférieur. Ce type d'arrangement sera un meilleur fondement que ceux que nous avons eus jusqu'ici.

Le sénateur Brazeau : Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'être des nôtres ce matin. Vous avez toutes deux parlé de l'éducation comme d'un droit issu de traité. J'aimerais creuser un peu plus le sujet.

Mme Carr-Stewart a dit qu'il est question d'éducation dans les Traités n^{os} 1 à 7. Pourriez-vous nous dire en quels termes? Que disent ces traités sur le sujet?

Mme Carr-Stewart : Tous les traités numérotés, jusqu'au Traité n^o 11, qui ont été signés dans les années 1900, comportent une référence à l'éducation. En lisant les traités, il faut garder à l'esprit la teneur du document écrit et ce que nous ont appris les archives et l'histoire orale. Les clauses sont courtes. Elles stipulent en gros que l'État doit fournir des écoles ou des enseignants dans les réserves à la demande des Premières nations. Les énoncés sont

whenever First Nations ask for them. The statements are short. However, when the treaties were negotiated, some treaties took weeks to negotiate and some took months. People went back and forth. There was a discussion about education. It was not only that short statement in the treaty. The discussion about education took place frequently over many weeks. That statement was written in Ottawa and then was included in each of the treaties. Treaty rights diminish from Treaty 1 to Treaty 7. If you look at history, as an aside, Alexander Morris was fired after negotiating Treaty 6 because Canada said that he had given too much away. He yielded to First Nations demands.

The treaties contain a short statement that it is the Crown's responsibility to provide a school on reserve and teachers whenever the First Nations ask for a school to be established. However, when we talk with elders and we learn about the oral history, and when we look at statements by treaty commissioners and by people from the RCMP who wrote in their diaries and in various documents at the time; there is a much larger involvement of what education is. It is lifelong learning. That is what First Nations understood Western education was at the time, because missionaries did not discriminate between children and adults. They provided education for both groups.

Education was this promise that life would be better. It was replacing life on the Prairies, because the buffalo were no more. It was an economic replacement. It was meant to be what many parents would want for their children today. It was a way for their children to be able to provide in the future. First Nations people knew their children would learn to read and write — we can pick that out from statements by the chiefs at the treaty negotiations — and that they would be able to have a job to live like the White person afterwards, but still maintain their own culture and language. There was never any discussion that they would give up culture and language. They would remain who they were and also learn Western education.

Similar to how children learn two languages, we see that when they are educated in more than two languages, they do much better than unilingual children in the school system. It was a way for education to enable First Nations people to be equal participants in this country. I would argue that we have not provided that education. First Nations were giving their land to be used by the newcomers. It was a way of sharing their land, and in return, to get back the Queen's "benevolence and bounty."

Senator Brazeau: I will, by no means, disagree with you, but I think you will agree that in 2010, education has not been identified as an Aboriginal and treaty right by the courts as we speak. Depending on who interprets these treaties, we can have a lot of different interpretations.

My concern with education being a treaty right is that in Quebec, where I am from, there are no numbered treaties or historical treaties. The same applies in British Columbia. If we take the provinces of British Columbia and Quebec, that is almost

brefs. Les négociations des traités, par contre, ont duré des semaines, parfois des mois. C'était un va-et-vient constant entre les parties. Il y a eu un débat sur l'éducation. Il n'y a pas que ce bref énoncé dans le traité. Le sujet de l'éducation est revenu souvent sur le tapis pendant un débat qui a duré des semaines. Cet énoncé a été rédigé à Ottawa et a été intégré dans chacun des traités. Les droits issus des traités s'amenuisent du Traité n° 1 au Traité n° 7. Si vous vous intéressez à l'histoire, en passant, Alexander Morris a été renvoyé après avoir négocié le Traité n° 6. Le Canada trouvait qu'il avait trop donné. Il avait cédé aux exigences des Premières nations.

Il y a dans les traités une brève déclaration selon laquelle il incombe à l'État de fournir une école et des enseignants dans les réserves quand les Premières nations en font la demande. Il suffit cependant de parler avec les aînés, d'écouter l'histoire orale et de lire les déclarations de commissaires aux traités, les entrées de journal de membres de la GRC et divers documents de l'époque pour constater le sens plus large que l'on attache à l'éducation. Il s'agit d'un apprentissage permanent. C'est le sens que donnaient les Premières nations à l'éducation à l'époque, parce que les missionnaires ne faisaient pas de discrimination entre les enfants et les adultes. Ils instruisaient les deux groupes.

L'éducation, c'était la promesse d'une vie meilleure. Elle remplaçait la vie dans les Prairies, parce qu'il n'y avait plus de bisons. C'était une solution économique. Elle était censée représenter ce que bien des parents souhaiteraient pour leurs enfants de nos jours. C'était un moyen pour leurs enfants de pourvoir à leur avenir. Les Premières nations savaient que leurs enfants apprendraient à lire et à écrire — c'est ce que l'on peut comprendre des déclarations qu'ont faites des chefs au moment de négocier les traités — et qu'ils pourraient avoir un emploi et vivre comme les Blancs, tout en préservant leur propre culture et leur propre langue. Il n'a jamais été question qu'ils renoncent à leur culture et à leur langue. Ils garderaient leur identité tout en recevant l'enseignement occidental.

Comme lorsque des enfants apprennent deux langues, on constate que les enfants instruits dans plus de deux langues réussissent beaucoup mieux à l'école que les enfants unilingues. L'éducation devait permettre aux membres des Premières nations d'être des participants égaux dans ce pays. Je soutiens que nous n'avons pas dispensé cette éducation. Les Premières nations donnaient leurs terres, que les nouveaux venus utiliseraient. Ils partageaient ainsi leurs terres et, en échange, ils étaient censés jouir de « la générosité et la bienveillance de sa Majesté ».

Le sénateur Brazeau : Non pas que je ne sois pas d'accord avec vous, mais vous conviendrez, je crois, qu'en 2010, les tribunaux n'ont pas encore déclaré que l'éducation est un droit ancestral conféré par traité. Le sens donné à ces traités peut grandement varier, selon qui les interprète.

Ce qui me préoccupe, si l'éducation est un droit ancestral, c'est qu'il n'y a pas de traité numéroté ni de traité historique au Québec, ma province. Il en est de même pour la Colombie-Britannique. C'est près de la moitié des collectivités autochtones

half the First Nations communities in this country. First, what are your views with respect to those communities? Is education still a treaty right if there are no treaties?

Second, if I understood both of you correctly, I think you suggest that, as a premise, to be able to move forward, education must be treated as an Aboriginal treaty right. In my experience, Aboriginal issues sometimes change at a slow pace. The current situation and the reality is that many willing First Nations communities that want to move forward on education so that more students graduate and more people are included in the school system — that is, to have the intended results that we are all seeking — are moving ahead and signing tripartite agreements with provinces and with the federal government.

If we utilize Aboriginal education as a potential Aboriginal treaty right, how long will it take before any level of government, whether it is federal or provincial, recognizes that right? How long do students have to wait, and how long do Aboriginal people have to wait, to be able to reap the benefits of a good, decent and equitable education?

Ms. Carr-Stewart: I disagree with you on one statement. First Nations education is not a potential treaty right. It is a treaty right. It is in the treaties. Because the courts have not ruled on it does not mean that it is not a treaty right. Education is in each of the numbered treaties. In most of my research, I refer to the numbered treaties. There are treaties all across Canada. Quebec has treaties also. One case that did go forward for Quebec, the *Sioui* case, recognizes the rights of Aboriginal people to their own culture and languages.

Senator Brazeau: We are talking about education.

Ms. Carr-Stewart: You cannot look at something in an isolated way. If we offered First Nations people education as a way that they could participate and be equal members of society, then Canada must maintain that offer. If we continually ignore the people who sign treaties — and there are a variety of treaties; specifically we are talking about the numbered treaties, but there are treaties from Nova Scotia to British Columbia — and we gain all this land for nothing, why do we think people sit back and cringe that Canada does not support the treaties in any way? First Nations people, indigenous people across this country, were willing to share their land with the newcomers. Most of us in this room are newcomers, or our parents were, and we are still newcomers. We took without maintaining what we said we would give. I would argue that all that First Nations people are asking for is that we respect what we negotiated, and we provide a system equal to what provincial systems provide.

There are many success stories across Canada for First Nations education. We tend always to look at what Marie Battiste calls the negative factors. We do not give credit to those people who provide strong education. However, it is not only one area; it is

du pays vivent dans ces deux provinces. Alors pour commencer, quelle est la situation, selon vous, de ces collectivités? En l'absence de traité, l'éducation reste-t-elle un droit issu de traités?

Deuxièmement, si je vous ai bien comprises toutes les deux, vous proposez comme prémisses, pour pouvoir avancer, que l'éducation soit considérée comme un droit conféré par traité. L'expérience m'a appris combien les enjeux autochtones peuvent parfois évoluer lentement. La situation actuelle, en réalité, c'est que de nombreuses collectivités des Premières nations se montrent enthousiastes et veulent faire des progrès au chapitre de l'éducation, de sorte qu'un plus grand nombre de leurs enfants entrent dans le système scolaire et décrochent des diplômes — c'est bien là ce que nous souhaitons tous. Ces collectivités vont de l'avant et signent des ententes tripartites avec les provinces et le gouvernement fédéral.

Si nous traitons l'éducation des Autochtones comme un droit qui pourrait être conféré par traité, combien de temps faudra-t-il avant que ce droit soit reconnu par un gouvernement, à l'échelon fédéral ou provincial? Combien de temps les élèves et les Autochtones devront-ils attendre pour pouvoir récolter les fruits d'une bonne éducation, d'une éducation convenable et équitable?

Mme Carr-Stewart : Je tiens à corriger une chose. L'éducation des Premières nations n'est pas un droit qui pourrait être conféré par traité, c'est un droit conféré par traité. Il est stipulé dans les traités. Ce n'est pas parce que les tribunaux ne se sont pas prononcés sur le sujet que ce n'est pas un droit conféré par traité. Tous les traités numérotés comportent une clause sur l'éducation. J'en parle dans la plupart de mes recherches. Des traités ont été conclus partout au Canada, dont au Québec. Au Québec, notamment, l'arrêt *Sioui* reconnaît aux Autochtones le droit à leur propre culture et à leur langue.

Le sénateur Brazeau : Nous parlons ici d'éducation.

Mme Carr-Stewart : Vous ne pouvez pas examiner une question hors contexte. Si nous avons offert d'instruire les Autochtones pour qu'ils puissent participer et être égaux dans la société, le Canada doit respecter sa part du marché. Si nous écartons continuellement les signataires de traités — et il y a tout un éventail de traités, car nous parlons ici des traités numérotés, mais la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique ont aussi des traités — et nous nous emparons de toutes ces terres sans rien offrir en retour, il ne faut pas nous demander pourquoi les Autochtones ont un mouvement de recul devant un Canada qui ne respecte d'aucune façon les traités. Les Premières nations, les peuples autochtones de tout le pays étaient prêts à partager leurs terres avec les nouveaux venus. La plupart d'entre nous, ici, sommes des nouveaux venus, nos parents l'étaient, et nous le sommes encore. Nous avons pris sans tenir notre promesse de donner. Je dirais que tout ce que demandent les Premières nations, c'est que nous tenions parole et que nous créions un système égal aux systèmes provinciaux.

Il y a partout au Canada des initiatives qui ont connu du succès, au chapitre de l'éducation des Premières nations. Nous sommes toujours portés à ne voir que ce que Marie Battiste appelle les facteurs négatifs. Nous ne reconnaissons pas les

also finances. First Nations people will often say, “We should have the same amounts of money as we transfer to the provinces when First Nations attend provincial schools.”

When we have conducted in-depth research, that approach did not solve the problem. To simply give a First Nation who manages a small school the equal amount of money, let us say \$7,000 that they transfer to the provincial school when children transfer to provincial schools, will not solve the problem. We have to create larger systems. We have conducted research in southern Saskatchewan. We need more than 50 per cent increase in funding to create the same level of service if we continually go with small entities. We have to move to larger entities to provide a strong educational system, and we have to move away from the federal government going only on a unit cost without consideration of what services we are looking to approve.

Senator Brazeau: To clarify: I did not say that education was not an Aboriginal treaty right. All I said was that the courts have not pronounced themselves on that as of today.

The Chair: Are there comments?

Ms. Battiste: I will follow up by saying that the court has said, in *R. v. Côté*, that where an Aboriginal right exists, parents have a right to teach it. Hence, where we have Aboriginal rights, the Aboriginal parents have those rights to teach those kinds of things, and education is the manner by which they would extend it. They have the right, within their communities and families, to build on those particular rights, but also the schools are part of their communities. Every culture has education as part of it. Basically, those things are connected.

Canada has affirmed Aboriginal and treaty rights. It did not say Aboriginal rights of those who are in treaty territories. It says Aboriginal and treaty rights are affirmed in the Constitution of Canada, which means that in B.C., for the Inuit in the North, for the First Nations in Quebec and all those areas, including those in peace and friendship treaty areas — which are also in the area I come from, Nova Scotia — all of those people are Aboriginal peoples in Canada who have Aboriginal rights.

The problem I see is that the courts have been left to be the adjudicators in the absence of federal and provincial legislation, policy and regulations to affirm those particular things. The courts have been active because these things have been contested by First Nations Aboriginal peoples across Canada. We need to have Canada and the provinces and territories take an affirmative step rather than being on the defensive or allowing the courts to define all these particular rights and their obligations. It is time that the Constitution of Canada be converged as one in all the provinces and territories.

Senator Raine: It is a pleasure having you with us today. I am from British Columbia, and I think you know that there is a tripartite agreement there, but it is not being implemented at this time because of a lack of funding.

mérites des gens qui offrent une solide éducation. Et il ne s'agit que d'un aspect; il y a aussi celui des finances. Les Premières nations disent souvent « Nous devrions recevoir autant que ce que nous transférons aux provinces quand des Autochtones fréquentent les écoles provinciales ».

Nous avons poussé nos recherches et avons constaté que ce n'était pas une solution au problème. Il ne suffirait pas de seulement donner autant, disons 7 000 \$, à un Autochtone qui administre une petite école, parce que c'est ce que reçoit l'école provinciale quand les enfants y sont transférés. Il faut créer des systèmes plus vastes. Nous avons fait des recherches dans le Sud de la Saskatchewan. Il faudrait augmenter le financement de plus de 50 p. 100 pour créer le même niveau de service s'il n'est toujours offert que par de petites entités. Il faudrait créer de plus vastes entités pour constituer un solide système d'éducation, et il faudrait renoncer à la formule de coût unitaire qu'applique le gouvernement fédéral sans tenir compte du type de services que nous souhaitons.

Le sénateur Brazeau : Soyons précis : je n'ai pas dit que l'éducation n'était pas un droit conféré par traité. Tout ce que j'ai dit, c'est que les tribunaux ne se sont pas prononcés sur la question jusqu'à maintenant.

Le président : Y a-t-il des commentaires?

Mme Battiste : J'ajouterai que dans l'arrêt *R. c. Côté*, la cour a dit que lorsqu'existe un droit ancestral, les parents ont le droit de l'enseigner. Donc, les parents autochtones peuvent enseigner les droits ancestraux, enseigner ce genre de choses, et ils le feraient au moyen de l'éducation. Ils peuvent exploiter ces droits dans leur collectivité et leur famille, mais les écoles font aussi partie de leur collectivité. Toute culture englobe l'éducation. De fait, c'est lié.

Le Canada a conféré des droits par traités, et pas seulement aux habitants des territoires visés par les traités. Les droits ancestraux et issus de traités sont stipulés dans la Constitution du Canada, ce qui signifie que les Autochtones de la Colombie-Britannique, les Inuits du Nord, les Premières nations du Québec et de toutes les autres régions, y compris les régions visées par des traités de paix et d'amitié — il y en a aussi dans ma province, la Nouvelle-Écosse — tous ces gens sont des Autochtones du Canada titulaires de droits ancestraux.

J'estime que le problème, c'est qu'en l'absence de lois, de politique et de règlements fédéraux et provinciaux qui feraient la lumière sur tout cela, ce sont les tribunaux qui doivent trancher. Les tribunaux ont rendu des décisions en réponse aux situations que les Premières nations de partout au pays ont contestées. Il faut que le Canada, les provinces et les territoires prennent des mesures positives plutôt que de se tenir sur la défensive ou de laisser les tribunaux définir tous les droits et obligations. Il est temps d'harmoniser l'application de la Constitution du Canada dans l'ensemble des provinces et des territoires.

Le sénateur Raine : C'est un plaisir que de vous accueillir aujourd'hui. Je viens de la Colombie-Britannique et je pense que vous savez qu'elle est signataire d'un accord tripartite, mais il n'est pas encore en œuvre à cause du manque de financement.

Can you envision a structure that respects the provincial boundaries — because that is who is delivering education to the non-natives in Canada — and sets up an association or a framework where you have a parallel system that is not duplicated but working together? The objective would be to take control of what is required right down to the community level. Obviously we need to have a structure. I can envision the structure, but I do not know how that would work legislatively without a strong tripartite agreement with the federal government to provide the funding, the provincial government to assist with delivery, and the First Nations to be involved locally in requesting what is to be delivered.

If we need legislation to make this agreement happen, does it start at the federal government, at the provinces, or with the First Nations? How do we get it all unjammed? Right now, it looks like we are conducting more and more studies, but the outcomes that everyone agrees are needed are affected by the lack of funding.

Ms. Battiste: If we take legislation from the federal level, then it ends up being federal politicians and bureaucrats creating something for First Nations. At the provincial level, it has the same effect. Therefore, I am not sure that legislation is exactly the way to go.

However, I think of an accord of some kind that crosses all three levels in a unique feature, which allows each of those areas to be unique to their area. For example, what is going on in B.C. would be different than what is needed in Nova Scotia because of differences in terms of the wide variety of First Nations in B.C. versus one in Nova Scotia. Those provinces are different kinds of scenarios. It has to be done with a mechanism that allows the three groups to work together. It has to be consensual within the communities. It is not an Indian Act band chief decision-making power that is being given to them. That element is important. We have to see that Aboriginal and treaty rights are not given to chiefs and councils; they are given to people. The people must have the right to make those choices and be part of those negotiations as well, in the manner in which they choose and how they choose it. It is not to have one-off legislation here or there, but it has to be a somewhat unique feature that allows these elements to come together, again on the basis of the Aboriginal treaty rights.

Ms. Carr-Stewart: The B.C. tripartite agreement has a lot of good things in it. It is potentially — because it is not yet implemented — an agreement that puts responsibility on the province. There are statements in the agreement that First Nations people must graduate from the schools at the same rate as non-Aboriginal people. The responsibility is there for the provincial schools to ensure that they provide the right kind of education and success for Aboriginal students.

Money is an issue, but the federal government has to realize that if we are to make a change, not only since Confederation but prior to Confederation, we have had a minimal amount of funding in First Nations education. We can go back into the

Pouvez-vous imaginer une structure qui respecte les frontières provinciales — parce que l'éducation des non-Autochtones du Canada relève de la compétence des provinces, —, et qui établit un lien ou un cadre comportant un système parallèle, lequel ne reproduit pas le premier système, mais y est harmonisé? Le but serait de prendre le contrôle des éléments nécessaires sur toute la ligne, jusqu'au niveau de la collectivité. Il est évident qu'il faut une structure. Je peux imaginer la structure, mais je ne sais pas comment elle pourrait fonctionner en termes législatifs sans un solide accord tripartite entre le gouvernement fédéral qui en assurerait le financement, le gouvernement provincial qui appuierait la prestation des services, et les Premières nations qui détermineraient les besoins à l'échelle locale.

S'il faut une loi pour conclure ce type d'entente, faut-il commencer à l'échelon fédéral ou provincial, ou à celui des Premières nations? Comment est-il possible de débloquer tout cela? Nous menons semble-t-il étude après étude, mais le manque de financement fait obstacle à l'atteinte d'objectifs sur lesquels tout le monde s'entend.

Mme Battiste : Si une loi fédérale est adoptée, au bout du compte, ce sont des politiciens et des bureaucrates fédéraux qui créent quelque chose pour les Premières nations. C'est pareil au niveau provincial. Alors je doute que ce soit une solution.

J'imagine cependant un accord qui unirait les trois paliers dans une relation unique et qui tiendrait compte des particularités de chaque région. L'accord en Colombie-Britannique, par exemple, serait différent de celui de la Nouvelle-Écosse en raison des différences qui découlent de la grande diversité des peuples autochtones qui vivent en Colombie-Britannique alors que la Nouvelle-Écosse n'en compte qu'un. La conjoncture, dans ces provinces, est différente. Il faut un mécanisme qui permette aux trois groupes de collaborer. Il faut un consensus au sein des collectivités. Il n'est pas question ici de conférer un pouvoir décisionnaire de chef de bande en vertu de la Loi sur les Indiens. Voilà quelque chose d'important. Il faut comprendre que les droits ancestraux et issus de traités ne sont pas conférés aux chefs et aux conseils, mais au peuple. C'est au peuple qu'il faut donner le droit de faire ces choix et de participer aux négociations à sa guise. Il ne s'agit pas d'adopter des mesures législatives exceptionnelles ici et là; il faut plutôt un mécanisme assez unique qui permet à ces éléments de s'imbriquer pour former un tout, encore une fois en fonction des droits ancestraux.

Mme Carr-Stewart : L'entente tripartite de la Colombie-Britannique a beaucoup de côtés positifs. Elle pourrait — parce qu'elle n'est pas encore en œuvre — faire en sorte que la province assume une responsabilité. L'entente stipule que le taux de diplomation des Autochtones doit être égal à celui des non-Autochtones. C'est aux écoles provinciales qu'il incombe d'offrir le type approprié d'éducation et d'assurer le succès des élèves autochtones.

L'argent pose problème, mais le gouvernement fédéral doit comprendre que, pour changer les choses — parce qu'il ne faut pas se contenter de remonter jusqu'à la Confédération, mais plus loin encore —, le financement de l'éducation des Premières

annual reports, and it is not until 1926 that Canada thinks they might have paid the full cost of education. It will take a large amount of money from the federal government to fund education if we are ever to address all the issues. Education is not a piecemeal thing.

The senator from Saskatchewan mentioned the change in the population. We do not have a long time to make much change to Indian education. The population in the Prairies is the fastest growing portion of the population. In Saskatchewan, by 2020, it is estimated the population will be 50 per cent White and 50 per cent Aboriginal. Unless we provide an education system for First Nations students, and are willing to fund a great deal in the short term, we will be living with a much poorer economic system in Canada because we will not have people trained to do the jobs that will be available in 2020.

Money is an issue, but I do not think we have any other choice than to convince Canada to put money into First Nations education if they want to make a change.

Senator Raine: Picking up on what Dr. Battiste said, do you envision a system where you could have a body in the community, not the council and chief, that is responsible for education? We might consider it a school board — maybe “board” is the wrong word — but some education council in the community. How do you see that organization being governed and set up?

If that is the key, then obviously the confidence in how those bodies come into being, the confidence from the federal level in those organizations, is key. It is hard to flow money to a group that we do not know, and we do not know how it is structured. Do you have any thoughts on that point?

Ms. Battiste: I wish I had the magic bullet for you. Therein lies the rub. I think that there is not yet a magic scenario that will fit all across Canada. As I said, the diversity of groups across Canada will require a diversity of scenarios.

The one worked out among the Mi'kmaq and in the British Columbia area took a while to construct and create; to develop their own confidence within themselves as well as the confidence within their whole area. With the critical mass today of Aboriginal scholars, educators and teachers across Canada, we have that critical mass in areas to create the kinds of governance structures that are built around systems of accountability. I believe we have those kinds of people, but we do not have the systems in place that can bring those two together.

It is Canada's responsibility, but the decision must be a consensual one; it must be in collaboration with, and built on, principles of the Aboriginal and treaty rights. Those foundational principles on issues of self-determination, issues of empowerment and redress even, the issues that have gone on so far, all those principles must be brought into the conversation.

nations a jusqu'ici été insuffisant. Il n'y a qu'à relire les rapports annuels; ce n'est qu'à compter de 1926 qu'on pense que le Canada a peut-être assumé l'intégralité du coût de l'éducation. Le gouvernement fédéral devra investir beaucoup dans l'éducation s'il veut réellement régler tous les problèmes. L'éducation n'est pas quelque chose qui se fait à l'emporte-pièce.

Le sénateur de la Saskatchewan a parlé du changement démographique. Nous n'avons pas beaucoup de temps pour apporter de grands changements à l'éducation des Indiens. Les Prairies ont le segment de la population qui affiche la croissance la plus rapide. D'ici 2020 apparemment, la population de la Saskatchewan sera composée à parts égales de Blancs et d'Autochtones. À moins de créer un système d'éducation pour les élèves autochtones et d'être disposé à y investir énormément à court terme, le Canada sera alors nettement plus pauvre parce que nous n'aurons pas de main-d'œuvre compétente pour occuper les emplois qu'il y aura en 2020.

L'argent est un problème, mais si le gouvernement du Canada veut changer les choses, je crois que nous n'aurons guère le choix de le convaincre d'allouer des fonds à l'éducation des Premières nations.

Le sénateur Raine : Pour reprendre les propos de Mme Battiste, avez-vous imaginé un système comportant un organisme communautaire responsable de l'éducation, indépendant du conseil de bande ou du chef? Il pourrait s'agir d'une commission scolaire — « commission » n'est peut-être pas le mot juste — ou d'un conseil d'enseignement au sein de la collectivité. D'après vous, comment pourrait-on créer et gérer un tel organisme?

Si c'est la solution privilégiée, il est évidemment essentiel que ces organismes et leur mode de création obtiennent la confiance du gouvernement fédéral. Nous pouvons difficilement verser des fonds à un groupe que nous ne connaissons pas et dont nous ignorons la structure. Qu'en pensez-vous?

Mme Battiste : J'aurais aimé avoir la solution miracle. C'est là que le bât blesse. À mon avis, il n'existe encore aucun scénario idéal pouvant s'appliquer partout au Canada. Comme je l'ai dit, il faudra divers scénarios pour satisfaire les différents groupes d'un bout à l'autre du pays.

Il a fallu un certain temps pour concevoir le système adopté dans les communautés micmaques de la Colombie-Britannique; les Micmacs devaient se faire davantage confiance en tant que communauté et au sein du territoire. Étant donné tous les universitaires, éducateurs et enseignants autochtones partout au Canada, on trouve aujourd'hui dans certaines régions la masse critique qu'il faut pour créer une structure de gouvernance axée sur des systèmes de responsabilité. Toutefois, malgré tous ces gens, les systèmes en place ne nous permettent pas de développer ce genre de structure.

C'est la responsabilité du Canada, mais la décision doit faire l'unanimité chez les Autochtones et respecter leurs principes ainsi que leurs droits issus de traités. Les discussions doivent tenir compte de tous les principes fondamentaux relatifs à l'autodétermination, à l'autonomisation et même aux recours, des enjeux toujours d'actualité.

It can be done. Just as the Constitution of Canada took some while to create a principle called Aboriginal and treaty rights, that kind of discussion needs to go on with Aboriginal peoples and with the structures they build with communities; being understood and heard that they have the rights and how they wish to bring those rights forward. Whether the structure is with their chiefs, some will agree that is where they want to go; others will see a structure outside that one.

Ms. Carr-Stewart: There are First Nations systems in Canada that are well functioning school divisions. School boards on the Kainai reserve, which is in southern Alberta, have an educational authority, and individuals are elected to the school authority; they are not the chief and council. We have examples of success across Canada.

The Kainai have the benefit of being a large reserve. It is the largest geographical reserve in Canada; it has a large population. They have in excess of seven schools, maybe nine, on the reserve. There are those examples across the country where we have success.

The Chair: Dr. Carr-Stewart, you said that funding is critical, but in the same breath, you said that there are existing structures out there we can use. At the present time, do you think giving more funding to the chiefs and councils will make any difference? The problems are systemic. The money is discretionary, to a degree; it does not necessarily have to go to education.

I think \$7 billion to First Nations blurs the whole issue. I think we have to engage all Canadians. I do not know how we do that because, as Senator Peterson said, and I think you said as well, Dr. Carr-Stewart, in Saskatchewan the population will be 50 per cent Aboriginal and 50 per cent non-Aboriginal. For the federal government to contribute more money right now without the structures, whether they are legislative or what have you, it is beyond me to see how this money will make any difference in the process at this time.

Ms. Carr-Stewart: Money does not solve problems. My grandmother made that statement many years ago, and it has not changed. However, if we want an education system, then we have to create a legitimate system focused on education that is funded correctly to address student needs.

Right now, I would argue that yes, money is spent on First Nations education. The money is not focused. It goes to small entities, and the smaller the entity, the less likelihood that entity can provide services.

If we look at larger entities, we need less money. The Mi'kmaq are a good example. They administer for all the First Nations in Nova Scotia; they have one regional office in Sydney and a sub-office in Shubenacadie, which is on the mainland. They do not have any other administrative offices. Those are the only two.

C'est faisable. Il a fallu du temps avant que le principe des droits des peuples autochtones et des droits issus de traités ne soit ajouté à la Constitution du Canada. De façon similaire, il faut poursuivre les discussions avec les peuples autochtones à propos des structures au sein des collectivités. Il s'agit de les écouter pour comprendre leurs droits et savoir comment ils veulent les faire valoir. Quant au rôle des chefs, certains diront qu'ils doivent y prendre part, alors que d'autres privilégient une structure indépendante.

Mme Carr-Stewart : Au Canada, certains groupes de Premières nations utilisent un système de divisions scolaires, ce qui fonctionne bien. Dans la réserve de Kainai au Sud de l'Alberta, les commissions scolaires sont autorisées à dispenser un enseignement. Des personnes autres que le chef ou les membres du conseil de bande sont élues pour faire partie de l'autorité scolaire. On trouve ce genre d'exemples de réussite partout au Canada.

La réserve de Kainai a l'avantage d'être de grande taille. C'est la réserve qui couvre le territoire le plus important au Canada, et sa population est nombreuse. Elle compte plus de sept écoles, peut-être même neuf. On observe donc ce genre d'exemple de réussite partout au Canada.

Le président : Madame Carr-Stewart, vous dites que le financement est essentiel, mais du même souffle, qu'il existe des structures dont on peut se servir. À l'heure actuelle, croyez-vous qu'accorder plus de fonds aux chefs et aux conseils de bande changera quoi que ce soit? Les problèmes sont inhérents au système. L'argent accordé est discrétionnaire, dans une certaine mesure; il n'est pas obligatoire de l'investir en éducation.

Je crois qu'accorder sept milliards de dollars aux Premières nations brouille la vue d'ensemble du problème. À mon avis, nous devons mobiliser tous les Canadiens. J'ignore comment nous y arriverons, car, comme le sénateur Peterson l'a dit, et vous aussi je crois, madame Carr-Stewart, la proportion d'Autochtones composant la population de la Saskatchewan atteindra bientôt 50 p. 100. À l'heure actuelle, je n'arrive pas à voir comment les fonds du gouvernement fédéral permettraient de changer quoi que ce soit dans le processus, étant donné l'absence de structure législative ou autre.

Mme Carr-Stewart : L'argent ne règle pas les problèmes. Ma grand-mère m'a dit cela il y a bien des années, et c'est toujours vrai. Par contre, si l'on veut un bon système d'éducation, il faut créer un système en bonne et due forme qui sera consacré à l'éducation et qui recevra suffisamment de fonds pour répondre aux besoins des étudiants.

À l'heure actuelle, je vous dirais que oui, l'argent va bel et bien à l'éducation des Premières nations. Toutefois, il n'est pas versé à un seul endroit. Il est plutôt réparti entre de petits organismes; plus ils sont petits, moins ils sont susceptibles d'offrir des services.

Il faut moins d'argent aux organismes d'envergure. Les Micmacs en sont un bon exemple. Ils régissent toutes les activités des Premières nations de la Nouvelle-Écosse à partir d'un bureau à Sydney et d'un bureau satellite à Shubenacadie, situé sur la partie continentale de la province. Ils n'ont pas d'autres bureaux administratifs. Ce sont les deux seuls.

Nova Scotia is a small province, so there are benefits of size in this system. However, in those two offices, they have second-level services; they may have a reading consultant, a psychologist and a speech specialist that provides services to all the schools within the geographical area. We can implement those kinds of cost-savings if we look at a system.

Indian and Northern Affairs Canada, when it transferred schools, did it through a devolutionary process only to individual bands. Only those bands that are large, like the Kainai, have had success. Size has helped them to be more successful. There are other factors, I agree, but size is one of the issues.

When we transfer to individual First Nations, even though I know First Nations like that control, it does not provide the best education system. We need to look at a system. Indian and Northern Affairs Canada, in their own document, clearly said they did not provide a transfer system of education. All they transferred were salaries for the existing teachers and principals that they hired at the time.

During devolution, Treasury Board made a transfer from salaries to contribution dollars. The money is only for the teachers' and principals' salaries; it was not for a system of education. Some of us are old enough to have been a part of that euphoria of transferring schools; in hindsight, transferring schools to small First Nations was not an effective way to create a system.

It will take additional money, I do not doubt that, to implement programs; but it is taking the money we have and allocating it in a way that is more effective to create education systems across this country. Those systems, as Ms. Battiste said, can be tribal councils; they can be treaty lines; or they can be province-wide such as in Nova Scotia. It is up to First Nations to choose those options and to decide how to do that, but we have to move from funding individual First Nations to create a system of education. We do not do that in the provincial system. We have moved to larger organizations because then we can provide services that students need.

The Chair: Who should devise that system?

Ms. Carr-Stewart: I think we do that through sitting down and negotiating. If we look at areas, Treaty 6 has looked at that issue a few years ago; how to create one system for all of Treaty 6. We have Treaty 8, which is a cohesive group that crosses B.C., Alberta and the territories. We may look at provinces that would come together. New Brunswick might separate on Mi'kmaq and Maliseet lines, but if we sit down, there are ways that we can look at education.

The Chair: We look to those of you that are in the profession and have worked your lifetime in it. If we make solid recommendations and we go to the Prime Minister, regardless of who he or she is, we can sell them. When we went on specific

Étant donné que la Nouvelle-Écosse est une petite province, la taille du système comporte des avantages. Ces deux bureaux offrent quand même des services de deuxième niveau; il pourrait s'agir d'un spécialiste en lecture, d'un psychologue ou d'un orthophoniste qui dessert toutes les écoles de la région. Nous pouvons envisager de mettre en place un système similaire permettant de réaliser des économies.

Lorsque les Affaires indiennes et du Nord Canada ont transféré la responsabilité des écoles, les pouvoirs ont été délégués à chaque conseil de bande. Seules les grandes réserves comme Kainai ont réussi. Leur taille a joué à leur avantage. D'autres facteurs entrent en ligne de compte, j'en conviens, mais la taille de la réserve fait partie des enjeux.

Même si je sais que les Premières nations aiment avoir le contrôle, ce genre de transfert aux réserves ne leur permet pas d'avoir le meilleur système d'éducation. Il faut trouver un système. Un document des Affaires indiennes et du Nord Canada dit clairement que le ministère n'a transféré aucun système aux réserves en matière d'éducation. Il s'est contenté de transférer le salaire des enseignants et des directeurs d'école qui étaient alors en poste.

Au cours de la dévolution, le Conseil du Trésor a versé le montant des salaires dans un fonds de contribution. Cet argent ne sert qu'à payer le salaire des enseignants et des directeurs d'école; il n'était pas prévu pour un système d'éducation. Certains d'entre nous sont assez vieux pour avoir été témoins de l'euphorie entourant le transfert des écoles. Avec du recul, transférer les écoles aux petites réserves des Premières nations ne permettait pas efficacement de créer un système.

Sans aucun doute, il faudra plus d'argent pour instaurer des programmes; toutefois, créer des systèmes d'éducation partout au pays permettra d'utiliser plus efficacement l'argent dont nous disposons. Comme Mme Battiste l'a dit, il peut s'agir de conseils tribaux, de systèmes axés sur les frontières établies par traités ou de systèmes provinciaux comme en Nouvelle-Écosse. C'est aux Premières nations de choisir la solution qui leur convient et de décider de la procédure, mais nous devons cesser de financer individuellement les réserves au profit d'un système d'éducation. Les provinces ne fonctionnent pas ainsi non plus. Nous avons créé des organismes plus importants afin de pouvoir offrir les services dont les étudiants ont besoin.

Le président : Qui devrait concevoir ce système?

Mme Carr-Stewart : Je crois qu'il faudrait nous réunir et négocier. Nous pourrions examiner ce qui se passe dans les différentes régions. Il y a quelques années, on s'est demandé comment créer un système pour toutes les réserves situées sur le territoire du Traité n° 6. Le groupe représenté par le Traité n° 8 est situé en Colombie-Britannique, en Alberta et dans les Territoires. Nous pourrions vérifier si des provinces voudraient se réunir. Le Nouveau-Brunswick pourrait se diviser entre les Micmacs et les Malécites. Si nous prenons le temps de discuter, nous verrons qu'il existe plusieurs façons d'envisager l'éducation.

Le président : Nous nous tournons vers ceux qui ont travaillé toute leur vie dans ce domaine. Si nous présentons des recommandations sérieuses au premier ministre, qui que ce soit, nous arriverons à le convaincre. Nous avons déjà réussi à le

claims, we were able to sell them on the idea that this is something that must be done. Our report was virtually mirrored in the legislation, and it was because we listened to people like you. We need definitive ideas as to how to overcome the mistrust that is out there on the part of the First Nations. I go back to the abdication of the fiduciary responsibility under the Constitution and our treaty. This is what we are searching for.

Before we went into this study, several people, such as Senator Brazeau and others, were apprehensive about the study because this issue has been studied to death. He is right, and others are right when they said the same thing. We must come up with recommendations that the government cannot ignore. That is why we are calling on you to help us, because most of us do not have the training, expertise or education in the field that you have. Some of us come from business backgrounds and athletic backgrounds.

I will not beat this point to death. We still have Senator Fairbairn, followed on a second round by Senator Peterson and Senator Raine.

Senator Fairbairn: Thank you very much. Dr. Carr-Stewart, you spoke about the activities in southern Alberta. I am from Lethbridge and, in the “growing up” of it, have been close to the Kainai. The college there has turned out to be a tremendously helpful thing to the people not only in their own community but also beyond. When the University of Lethbridge was created, they created it with us. It has turned out to be a tremendous change for the city and for the people around it, as well as for the Kainai itself. In fact, we never open the convocation. It is opened with great enthusiasm by the people from Kainai.

Together, the two organizations have changed that whole part of southwestern Alberta, as well as the other communities. As you said, it is possible. Once we start, we can really move it ahead. With young people and their families, it makes a huge difference to the connection throughout our area. It is possible and it can be done. I think all levels of government have a sense that this model could be used further.

Ms. Carr-Stewart: I agree. In looking at Red Crow Community College on the Kainai reserve, at Old Sun Community College on the Blackfoot reserve south of Calgary, and at Blue Quills First Nations College in the St. Paul area in Alberta, all those institutions have been accredited by the Province of Alberta as private post-secondary institutions. They are accountable, both to their people and to the province. Those mechanisms are possible if we sit down, as the Bloods and the Blackfoot did, and negotiate and agree. People on First Nations reserves do not like being accused of mismanagement and of being unable to live within parameters, any more than anyone else. Those reserves are good examples where accountability is maintained. They live within the requirements of Alberta education, advanced education, and they meet the needs of both their people and the non-Indian people in the surrounding areas. It is those kinds of systems that we can create that allay fears of the non-Aboriginal people about more money going nowhere, and no accountability. There are good

convaincre de satisfaire certaines de nos revendications particulières. La loi reflétait pratiquement notre rapport, car nous avons écouté des gens comme vous. Nous avons besoin de suggestions convaincantes pour réussir à dissiper la méfiance des Premières nations. Je reviens à la renonciation de la responsabilité fiduciaire en vertu de la Constitution et du traité. C'est le genre de choses qui nous intéresse.

Avant de nous livrer à cette étude, plusieurs membres du comité, dont le sénateur Brazeau, se disaient inquiets étant donné que le sujet avait déjà fait l'objet d'innombrables études. Ce que lui et d'autres disaient était vrai. Il faut que nos recommandations ne puissent pas être ignorées par le gouvernement. C'est pourquoi nous vous demandons votre aide, car dans ce domaine, la majorité d'entre nous n'ont pas votre formation, votre compétence ou votre éducation. Certains d'entre nous proviennent du milieu des affaires et des sports.

Je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Nous terminons le tour avec le sénateur Fairbairn, puis nous entamerons une nouvelle série de questions avec le sénateur Peterson et le sénateur Raine.

Le sénateur Fairbairn : Je vous remercie beaucoup. Madame Carr-Stewart, vous avez parlé des activités dans le Sud de l'Alberta. Je viens de Lethbridge, alors j'ai vécu à proximité de Kainai. Le collège qui a été fondé dans la réserve a permis d'aider énormément non seulement les membres de la communauté, mais bien d'autres aussi. Il a été créé au même moment que l'Université de Lethbridge. C'était tout un changement pour la ville et les gens à proximité, et aussi pour la réserve de Kainai. D'ailleurs, Lethbridge ne lance jamais la collation des grades; c'est toujours Kainai qui s'en charge avec grand enthousiasme.

Ensemble, les deux organismes ont changé le visage du Sud de l'Alberta, de même que celui des autres collectivités. Comme vous l'avez dit, c'est possible. Une fois lancés, ils peuvent vraiment aller loin. Avec les jeunes gens et leurs familles, les liens dans l'ensemble de la région ont énormément changé. C'est possible, et c'est faisable. Je pense que tous les paliers de gouvernements s'entendent pour dire que ce modèle pourrait servir ailleurs.

Mme Carr-Stewart : Je suis d'accord avec vous. Le Red Crow Community College, de la réserve de Kainai, le Old Sun Community College, de la réserve des Pieds-Noirs au Sud de Calgary, et le Blue Quills First Nations College, de la région de Saint Paul, en Alberta, sont tous des établissements postsecondaires privés reconnus par l'Alberta. Ils sont tenus de rendre des comptes à leur communauté ainsi qu'à la province. Ce genre de mécanisme est possible si l'on négocie jusqu'à conclure une entente, comme l'ont fait les Bloods et les Pieds-Noirs. Comme tout le monde, ceux qui habitent les réserves des Premières nations n'aiment pas être accusés de mauvaise administration et de non-respect des limites. Ces réserves sont de bons exemples de reddition de comptes. Elles respectent les exigences de l'Alberta en matière d'éducation et d'éducation postsecondaire, et répondent aux besoins de leur communauté et des non-Autochtones des environs. Ce genre de système permettrait d'apaiser les non-Autochtones qui craignent que l'argent disparaisse sans que l'organisme soit tenu de rendre des

examples where accountability exists. People are educated, and those institutions have grown significantly since they were first founded.

Senator Peterson: You talked about the financial challenges being staggering. In 2008, 2,200 Aboriginal students could not continue with their post-secondary studies because of financial constraints.

To deliver more money into this system, is it possible to develop a curriculum and governance system that one could point to and say here it is? Can it be done on a national scale, or is that too large? Should it be provincial? How far does it have to go so we can have this system and say, here is the model, and then start directing funding? Is this possible?

Ms. Battiste: With the Aboriginal Learning Knowledge Centre, we worked with communities to identify not only the education services that they needed but also their overall goals with regard to a system of lifelong learning.

In these First Nations, Metis and Inuit peoples came together and developed their own model of lifelong learning, and looked at what resources we have now that would work to help develop this model; where the gaps exist and where we find those resources in terms of what kinds of servicing, what kind of resources or what kind of delivery mechanisms are needed? In so doing, they created their strategic planning. These strategic lifelong learning models, which are available online from the website of the Canadian Council on Learning, have grown from these communities and have gone into these communities where they have begun to use them now as a way of strategically planning their future, recognizing that the economy, their economic development and their education have to go hand in hand. These are not things that can be separated. A person may go through school, obtain a high school diploma and then not be able to be employed or to obtain a college degree and have nowhere to go. It is a matter of internal planning, which is why the kinds of funding that have been given presently to First Nations communities is less than those going to provincial areas. Funding has been deficient in all kinds of ways, all across the board, which is why one might need, in the discretionary funding, to move one funding to another. We are looking at the whole system, not at one thing. We are looking at a whole.

If government underfunds an area, people will have to move resources around. When it funds them to the amount that they need to do those kinds of things, then they do not have the need to do so.

There are mechanisms or systems that Aboriginal peoples across Canada — First Nations, Metis and Inuit peoples — have begun to think through; what a holistic system would look like and how they might work within their communities. They have begun that process. It has been cut short by the funds that we no longer have to pursue work within the communities, through the Aboriginal Learning Knowledge Centre, and Canadian Council On Learning. However, they have continued it within the Assembly of First Nations, for example, where they are pursuing that work with

comptes. Il existe de bons exemples où l'on respecte la reddition de comptes. Des gens reçoivent de la formation, et ces établissements ont connu une croissance considérable depuis leur création.

Le sénateur Peterson : Vous avez parlé de problèmes financiers ahurissants. En 2008, 2 200 étudiants autochtones n'ont pas pu poursuivre leurs études postsecondaires en raison de difficultés financières.

Afin de pouvoir injecter de l'argent dans ce système, est-ce possible de créer un programme scolaire et un système de gouvernance tangibles? Est-ce faisable à l'échelle nationale, ou est-ce trop important? Le système devrait-il être provincial? Jusqu'où doit-on aller avant d'annoncer que le système est en place et que des fonds peuvent y être injectés directement? Est-ce possible?

Mme Battiste : En collaboration avec le Centre du savoir sur l'apprentissage chez les Autochtones, nous avons pu travailler avec les communautés pour déterminer non seulement les services d'enseignement dont elles avaient besoin, mais aussi leurs objectifs globaux en matière d'éducation permanente.

Lors de ces rencontres, les Premières nations, les Métis et les Inuits se sont réunis pour concevoir leur propre modèle d'éducation permanente, et ils ont examiné les ressources qui les aideraient à y parvenir. Ils se sont demandé quelles étaient les lacunes et où ils pouvaient trouver les ressources dont ils ont besoin en fonction de leurs services et de leur mode de prestation. C'est ainsi qu'ils ont conçu leur plan stratégique. Ces modèles stratégiques en matière d'éducation permanente, qui sont en ligne sur le site Web du Conseil canadien sur l'apprentissage, sont issus des communautés; ces dernières ont commencé à s'en servir pour élaborer leur plan stratégique puisqu'elles savent bien que l'économie, leur développement économique et l'éducation doivent former un tout. Ces éléments sont indissociables. Si une personne obtient son diplôme d'études secondaires, mais qu'elle n'arrive pas à décrocher un emploi ou un diplôme collégial, elle n'aura nulle part où aller. C'est une question de planification interne, ce qui explique pourquoi les Premières nations reçoivent actuellement moins de fonds que les provinces. De façon générale, le financement présente toutes sortes de lacunes. C'est pourquoi il arrive que des fonds discrétionnaires soient investis ailleurs. Nous examinons l'ensemble du système, et non un élément isolé. Nous avons une vue d'ensemble.

Si le gouvernement sous-finance un secteur, il faut répartir les ressources autrement. Lorsque le montant accordé est suffisant, les gens n'ont plus besoin d'effectuer ce genre de déplacements.

Les peuples autochtones du Canada — les Premières nations, les Métis et les Inuits — ont commencé à considérer en détail certains mécanismes ou systèmes. Ils se demandent à quoi pourrait ressembler un système holistique et comment il fonctionnerait au sein de leurs collectivités. Ce processus est entamé, mais il a été interrompu, car le Centre du savoir sur l'apprentissage chez les Autochtones et le Conseil canadien sur l'apprentissage ne reçoivent plus les fonds nécessaires pour nous permettre de poursuivre notre travail auprès des collectivités. Toutefois, l'Assemblée des

communities and looking to Human Resources and Skills Development Canada to provide additional work in terms of taking these processes into those particular communities.

I think that when we sit at this level, we think, “What do we do?” We need to look within those communities, where we will find the examples, where we will find the mechanisms, where we will find ways — with other people being supportive in terms of how we build a system within a system, or within systems — in which we can begin to address what seem to be difficult questions at this level that have been ironed out in all kinds of ways in other places.

There are multiple layers of answers. Even some of what I might call the magic answers are found tucked away at different levels of First Nations, Métis and Inuit peoples. They are constructing some of these things, together with indigenous scholars, indigenous educators and leaders committed to this area. We will begin to find answers that can come from within. I think sufficient funds need to be committed to that kind of strategic planning on a global and strategic level within communities as well as something that can be addressed Canada-wide.

I do not think senators by themselves can do that. I do not think that politicians by themselves can do that, or that our bureaucrats are able to achieve that. However, I think we have found, in communities, wonderful successful stories. I have a group of those stories myself, in terms of working with the Aboriginal Learning Knowledge Centre.

Again, the work we have done is being put up on the website now in multiple reports, and you will find them there. In them are recommendations of the kinds of things that can be done as well.

Senator Peterson: What level of finalization are we at that you could present something that could be given to the federal government so they will know what they are funding; that you have signed onto with different groups you are working with? You said you need more funding.

Ms. Battiste: No, not me; I think that if Canada makes a commitment to do something, it is not simply that the Senate can deliver up an answer and say, this is what you need to fund and here is the language that goes with it. I believe that there are groups across Canada that can pull together from their various areas. I do not think that a Métis model fits a First Nations model. I do not think an Inuit model fits a First Nations model. You have to deal with those entities, those groups, and to have them advise as to the kinds of structures that can be used that can help them address their particular issues on a lifelong, holistic learning model, as opposed to the fragmented approach that we have had so far.

Senator Peterson: You are saying that if we focus on curriculum development and a governance structure, that type of recommendation is what we should and could make?

Ms. Battiste: I would say, first of all, you need all the provinces and the Government of Canada to address themselves to the Aboriginal and treaty rights issues: that is, that indigenous

Premières Nations, par exemple, continue le travail auprès des collectivités, et Ressources humaines et Développement des compétences Canada leur permet de mettre en œuvre ces processus.

Je pense qu'ici, au gouvernement fédéral, on se demande quoi faire. La réponse se trouve au sein des collectivités, où nous trouverons des exemples, des mécanismes et des moyens — et des gens qui nous montreront comment créer un système à l'intérieur d'un ou de plusieurs systèmes en place; nous pouvons nous inspirer pour nous pencher sur des questions qui, ici, semblent difficiles, mais auxquelles d'autres ont déjà trouvé bien des réponses.

Il y a plusieurs degrés de réponses. On trouve même ce que j'appelle des solutions magiques à différents niveaux chez les Premières nations, les Métis et les Inuits. Les peuples sont en train de créer certains systèmes en collaboration avec des chercheurs, des enseignants et des chefs de file autochtones œuvrant dans ce domaine. Nous allons d'abord chercher des réponses au sein de la communauté. Je crois qu'il faut accorder suffisamment de fonds à ce genre de planification stratégique globale et spécifique tant dans les collectivités que partout au Canada.

Je ne crois pas que les sénateurs peuvent y arriver à eux seuls, ni les politiciens, ni les bureaucrates. Par contre, nous avons trouvé de merveilleux modèles à suivre dans les collectivités. J'ai moi-même été témoin de bien des exemples de réussites grâce à mon travail au Centre du savoir sur l'apprentissage chez les Autochtones.

Je vous rappelle que vous pourrez trouver le fruit de notre travail dans plusieurs rapports que l'on affiche en ce moment sur le site Web. On y trouve aussi des recommandations à propos de ce qui peut être fait.

Le sénateur Peterson : Où en êtes-vous rendus? Pourriez-vous présenter quelque chose au gouvernement fédéral pour que nous sachions ce que nous finançons, par exemple, les ententes conclues avec vos différents collaborateurs? Vous avez dit que vous aviez besoin de plus de financement.

Mme Battiste : Non, pas moi. Je pense que si le Canada s'engage à agir, le Sénat ne peut pas se contenter de transmettre la réponse en disant : « Voici ce qu'il faut financer, et en voici l'explication. » Je crois que des groupes peuvent être formés entre les différentes régions du Canada. Je ne crois pas qu'un modèle qui convient aux Métis ou aux Inuits sera adéquat pour les Premières nations. Vous devez rencontrer ces organismes ou groupes pour qu'ils vous disent le genre de structures qui peut les aider à trouver un modèle holistique d'éducation permanente qui remplacerait la structure fragmentée qu'ils ont utilisée jusqu'à maintenant.

Le sénateur Peterson : Dites-vous que nous devrions formuler des recommandations axées sur le programme scolaire et la structure de gouvernance et que nous pouvons le faire?

Mme Battiste : Tout d'abord, je dirais qu'il faut que l'ensemble des provinces et le gouvernement du Canada s'adressent aux Autochtones sur les questions entourant les droits issus de traités.

knowledge is an Aboriginal right and that it is something that belongs to the people. They did not give up that right, and it is in their teachings. Those kinds of things are beginning to be addressed.

Some of the other opportunities are the fact that the Council of Ministers of Education in Canada have taken up Aboriginal education as a priority. We have provinces all across Canada that have taken up Aboriginal education as their priorities. In places like Saskatchewan, they have done amazing work and are teaching treaties all across the province to everyone in every school. There are things going on now that can be seen as promising practices that could be taken up in other places.

I think we are at a place where some things are going on. The deans of education all across Canada have come together with an accord on indigenous education. These things are opportunities. They are places where things have begun, where we can begin to create dialogue.

Education deans are asking questions: How do we take up this accord in our own college? Of course, our College of Education at the University of Saskatchewan has taken up Aboriginal education as their priority. Their priority has been to create, in all of the classes, Aboriginal content and Aboriginal perspectives, but we are also working toward educating the entire faculty in the College of Education on the issues around Aboriginal education in terms of the histories, the learners, indigenous education or indigenous knowledge and how to bring those issues into the curriculum.

There are multiple layers and a hierarchy of knowledge that need to be put, and we have begun to do something systematically. It is being done within our university and within our college.

That work will have a reverberating effect as it also combines with people within the ministries, with people within the First Nations communities themselves, and with the Indian Teacher Education Programs that stretch across the entire province.

Multiple things are going on already. I am trying to say that it is not the one-size-fits-all kind of legislation that will make the difference. It will be the way in which we support the good work that is going on already, and begin to think about ways in which we can create a more systematic approach across Canada that includes diversity. We must recognize that diversity is the norm in Canada, and having uniformity of anything will be problematic when we take into consideration all the different groups.

The approach must be systematic, but it includes diversity. Diversity can be achieved through some systematic approach. Canada itself has been able to achieve that approach by virtue of its own diversities across Canada. Canada should see that approach, itself, is an example for the ways in which diversity can be achieved in a large land mass such as we have.

Senator Lovelace Nicholas: Welcome, witnesses. I agree that there is always funding involved in anything relating to First Nations education and First Nations housing. There is never enough funding.

Do you think all forms of education should be funded, such as one-year college programs? They are not funded now. Many students now are not university-minded people. They do not want

Autrement dit, le savoir autochtone est un droit qui appartient aux Autochtones. Ils n'y ont pas renoncé, et cela fait partie de leur enseignement. On commence à se pencher sur ce genre de choses.

De plus, le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada a accordé la priorité à l'éducation autochtone. Bien des provinces ont décidé d'en faire autant. Par exemple, la Saskatchewan a accompli un travail formidable, et les traités sont enseignés dans toutes les écoles de la province. Ce qui se passe là-bas en ce moment est prometteur, et ces pratiques pourraient être adoptées ailleurs.

À l'heure actuelle, je pense que les choses progressent. Les doyens des facultés d'éducation d'un océan à l'autre ont passé une entente sur l'éducation autochtone. Cela fait partie des occasions. Des mesures sont prises en certains endroits, et le dialogue peut commencer.

Les doyens des facultés d'éducation se demandent comment concrétiser cette entente dans leur collège. Bien entendu, au College of Education de l'Université de la Saskatchewan, nous avons accordé la priorité à l'éducation autochtone. Dans chaque cours, nous avons intégré en priorité un contenu et une perspective autochtones. De plus, nous voulons sensibiliser tous les membres du corps professoral du College of Education aux enjeux qui entourent l'éducation autochtone, notamment, l'histoire, les apprenants, l'éducation ou le savoir autochtone, ainsi que la façon d'intégrer le tout au programme d'enseignement.

Il faut mettre en place un savoir hiérarchisé comportant une multitude de couches. Au sein de l'Université et du collège, nous avons commencé à procéder systématiquement.

Ce travail aura des répercussions, car nous faisons appel aux gens des ministères et des collectivités des Premières nations, de même qu'aux programmes de formation des enseignants indiens partout dans la province.

Déjà bien des mesures ont été prises. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'une loi universelle ne sera pas avantageuse. Il faut plutôt appuyer le bon travail qui se fait actuellement et commencer à envisager des façons d'adopter une formule systématique tenant compte de la diversité partout au pays. Nous devons admettre qu'au Canada, la diversité est la norme, et que toute uniformité posera problème en regard des différents groupes.

La démarche doit à la fois être systématique et tenir compte de la diversité. C'est possible d'y arriver. Le Canada lui-même est parvenu à adopter une telle démarche grâce à sa diversité. On devrait considérer le pays en soi comme un exemple de réussite relativement au respect de la diversité sur un grand territoire comme le nôtre.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je souhaite la bienvenue aux témoins. Je conviens qu'il faut toujours de l'argent lorsqu'il est question d'éducation et de logement des membres des Premières nations. Il n'y en a jamais suffisamment.

Croyez-vous que toutes les formes d'enseignement devraient être financées, même les programmes collégiaux d'un an? À l'heure actuelle, ils ne reçoivent pas de financement. Bien des

to go to university because they cannot necessarily find a job after university now. I thought that, in this discussion with tripartite issues, it could be one of the things discussed. There are one-year college programs, such as criminology and flight schools, as examples.

As it is now, if a person wants to take criminology, they have to apply for a student loan. Many times they cannot obtain the loan because this person comes from a First Nations community and they do not have a credit rating. It is hard for them to obtain a student loan. Do you think this issue should be included in the discussions?

Ms. Battiste: The first thing said here was that the economy and education are things that go together. The communities have also looked at that issue in terms of lifelong learning. What do they need within their community to have a holistic system, to have lifelong learning? Not only that, but what kinds of needs does their community have in terms of their environment, food and the kinds of tourism that might need to be developed? What kinds of ways might they pursue those things?

When a community is enriched by having a chance to think about how they can grow as a whole, they can make a decision as to whether they need to have more policemen or policewomen go to school, whether they need to have people working on environmental education and whether they need to work in the area of tourism or other areas.

When we do that, lifelong learning would then suggest that we can decide how we want to move. It is not haphazard. It is not that someone says they want to go to school and they think it is a great idea and they have this talent; we look at it in terms of how they fit within this whole. How can they create themselves to be part of this whole and to make our whole community grow in a better way?

When we do that, then we include those kinds of learning, and we build the economy by virtually working toward helping to develop people to fit within the system that exists, as opposed to having people go through school and having no place to go. Communities must have an opportunity to have some control over, and some decision making over, those things. E12 guidelines that say this is the rule of how to take up and give out monies in post-secondary education do not do that for them, because they need to think in holistic terms about how they will meet the needs within their own communities. The other way takes it and creates a lot of different kinds of problems.

Senator Lovelace Nicholas: I agree with you. However, there are also many obstacles in a community, such as single parents — single mothers and fathers. They are usually on social welfare. How will they go to school? How will they bring their family out — hitchhike to the school? There must be systems like that in place, as well.

étudiants d'aujourd'hui ne pensent pas à entreprendre des études universitaires. Ils ne veulent pas fréquenter l'université étant donné qu'ils ne pourront pas nécessairement obtenir un emploi par la suite. J'ai cru que nous pourrions en parler pendant que nous discutons des enjeux entourant les accords tripartites. Il existe des programmes collégiaux d'un an, dont la criminologie et les programmes des écoles de pilotage.

À l'heure actuelle, ceux qui veulent suivre un cours de criminologie doivent demander un prêt. Souvent, les membres des collectivités des Premières nations n'arrivent pas à en obtenir un parce qu'ils n'ont pas de cote de crédit. Ils ont du mal à avoir accès aux prêts étudiants. Croyez-vous que nous devrions en discuter?

Mme Battiste : Aujourd'hui, il a d'abord été question de l'interrelation entre l'économie et l'éducation. Les collectivités se sont aussi penchées sur la question dans le cas de l'éducation permanente. Que faut-il à la collectivité pour pouvoir mettre en place un système holistique, un système d'éducation permanente? Ce n'est pas tout; quels sont les besoins de la collectivité en matière d'environnement, de nourriture et de développement touristique? Comment pourrait-elle atteindre ses objectifs?

Lorsque les membres d'une collectivité ont la chance de réfléchir ensemble à leur évolution, ils peuvent décider s'ils ont besoin de former plus de policiers, ou bien si des gens devraient travailler dans le domaine de la sensibilisation environnementale, du tourisme ou ailleurs.

La collectivité peut alors décider de la marche à suivre en matière d'éducation permanente. Rien n'est laissé au hasard. Il ne suffit pas qu'une personne croie qu'aller à l'école est une idée formidable pour exploiter son talent particulier; les membres de la collectivité se demandent d'abord comment elle pourra s'y intégrer. Comment cette personne peut-elle faire partie de l'ensemble et contribuer à améliorer l'évolution de la collectivité?

Par la suite, nous intégrons ces types de formation au système; nous contribuons ainsi à l'économie, puisque nous aidons pratiquement les gens à se développer en fonction du système actuel, plutôt que de laisser les gens décrocher un diplôme qui ne leur permettra pas d'obtenir d'emploi. Les collectivités doivent pouvoir contrôler ces aspects et prendre des décisions à cet égard. Les lignes directrices de la circulaire E12 qui dictent la façon d'amasser et d'attribuer les fonds dans le cadre de l'éducation postsecondaire ne fonctionnent pas pour ces collectivités, puisqu'elles doivent trouver une façon holistique de répondre à leurs propres besoins. L'autre façon de faire entraîne bien des problèmes.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je suis d'accord avec vous. Toutefois, une collectivité comporte aussi son lot de problèmes, dont les familles monoparentales — des mères et des pères seuls. Ces gens reçoivent habituellement de l'aide sociale. Comment pourront-ils se rendre à l'école? Devront-ils faire de l'autostop jusqu'à l'école? Il faut aussi mettre en place des systèmes pour régler ce problème.

When I wanted to go to school, I had to hitchhike to university. People still have to hitchhike. With the discussions, all this funding should be in place. Hopefully, people who are on the board will bring up this important factor for Aboriginal people who want to go to school.

Senator Raine: You are right; it is a diverse country. We have urban situations with a lot of Aboriginal people in urban centres and not benefiting perhaps from the ties to their home culture that they need, but we also have a lot of remote communities. Dr. Carr-Stewart mentioned that we need to have big enough units to provide effective delivery of second-level services. However, we have remote communities.

Have you looked at how we can deliver education in those remote areas? There are opportunities of delivering education online, but many of these areas do not have high-speed Internet, so it does not work. We come back to what happened years ago, when we had residential schools. Do you see residential schools, under First Nations control, being part of moving forward in education?

Ms. Battiste: Any kind of school needs to be built around community needs, aspirations and visions for their future. If they, in their wisdom, choose a residential school format for meeting those goals, where they can bring into that residential school their own cultural environment and the structures of their own community teachings and so on, that might be an optimal place for them to deliver that education. Those decisions can be made within local communities.

Education always has to be built around what they aspire to and how they want to meet their end goals. That is a community decision.

The Chair: On behalf of the senators, Dr. Battiste and Dr. Carr-Stewart, I thank you for your excellent presentations and your straightforward responses to the questions that were put to you by the senators. If you have any ideas that you think will work, we want to hear them, as both of you bring a vast amount of experience to this issue.

Dr. Carr-Stewart, you said to consolidate into larger units. Detribalization took place and now we are seeking to reverse that process. I do not know if there are any incentives we can give to the chiefs and councils to look at a different system to educate their people better.

We were in Saskatchewan, and we looked at what Darcy Bear is doing at the Whitecap Dakota First Nation. It is remarkable. If you can come up with any suggestions, you know how to reach our clerk. We would appreciate any suggestions to make our report more fulsome, and hopefully a report that cannot be ignored by any government.

With that, I thank you. We will adjourn until tomorrow evening.

(The committee adjourned.)

J'ai moi-même dû faire de l'autostop pour me rendre à l'université, et il y a encore des gens qui doivent le faire. Grâce à ces discussions, le financement nécessaire devrait être accordé. J'espère que les membres du conseil parleront de ce facteur important pour les Autochtones qui veulent poursuivre leurs études.

Le sénateur Raine : Vous avez raison de dire que la diversité caractérise notre pays. Beaucoup d'Autochtones vivent dans les centres urbains et ne profitent peut-être pas du lien dont ils ont besoin avec leur culture d'origine, mais il existe également beaucoup de collectivités isolées. Mme Carr-Stewart a mentionné que nous avons besoin d'équipes suffisamment grandes pour dispenser efficacement des services de second niveau. Toutefois, il ne faut pas oublier les collectivités isolées.

Avez-vous réfléchi à la façon de dispenser l'enseignement dans ces régions éloignées? Il existe de la formation en ligne, mais puisque bon nombre de ces régions n'ont pas accès à Internet haute vitesse, ce n'est pas une bonne solution. Cela nous ramène donc bien des années en arrière, à l'époque des pensionnats. Croyez-vous que des pensionnats dirigés par les Premières nations pourraient faire partie de la solution?

Mme Battiste : Toute école doit répondre aux besoins, aux aspirations et à la vision de l'avenir de la collectivité. Si, dans leur sagesse, les membres de la collectivité choisissent un pensionnat pour atteindre leurs objectifs, auquel ils pourront intégrer leur environnement culturel, leurs structures d'enseignement et ainsi de suite, il se peut que ce soit la solution idéale pour eux. Chaque collectivité peut prendre ce genre de décision.

La forme d'éducation choisie doit toujours répondre aux aspirations des collectivités et leur permettre d'atteindre leurs objectifs ultimes. La décision revient à la collectivité.

Le président : Mesdames Battiste et Carr-Stewart, je vous remercie au nom des sénateurs pour vos excellents exposés et vos réponses franches à leurs questions. Nous aimerions connaître toute solution qui pourrait vous venir à l'esprit, étant donné votre vaste expérience sur le sujet.

Madame Carr-Stewart, vous avez dit que les équipes devraient être plus grandes. À l'heure actuelle, nous essayons de renverser le processus de détribalisation. J'ignore si nous pourrions prévoir des mesures incitatives pour que les chefs et les conseils de bande envisagent la mise en place d'un système différent leur permettant de mieux éduquer les membres de leur collectivité.

Nous sommes allés en Saskatchewan, où nous avons pu observer le travail de Darcy Bear au sein de la Première nation Whitecap Dakota. C'est formidable. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec notre greffière. Nous nous réjouissons de toute suggestion qui nous permettrait de présenter un rapport plus complet qu'aucun gouvernement, nous l'espérons, ne pourra ignorer.

Sur ce, je vous remercie. Notre prochaine réunion aura lieu demain soir. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Wednesday, November 3, 2010

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:47 p.m. to examine the progress made on commitments endorsed by Parliamentarians of both chambers since the Government's apology to former students of Indian residential schools.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair

[*English*]

The Chair: Good evening. I welcome honourable senators, members of the public and viewers across the country to the proceedings of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

I am Gerry St. Germain, originally from Manitoba but now from British Columbia. I have the honour and privilege of chairing this committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Today we are meeting on an order of reference that asks us to examine and report on the progress made on commitments endorsed by parliamentarians of both chambers since the government's apology to former students of Indian residential schools.

In June 2008, Prime Minister Harper delivered a statement of apology on behalf of the Canadian government to survivors of Indian residential schools. In the apology, the Prime Minister stated that the entire "policy of assimilation" implemented by the residential school system was wrong and "has caused great harm."

The Prime Minister committed to "moving towards healing, reconciliation and resolution of the sad legacy of residential schools" and to the implementation of the Indian Residential Schools Settlement agreement.

We will likely hear more about this settlement agreement negotiated in May 2006 when we hear testimony from our witness from the Congress of Aboriginal Peoples.

I will introduce the members of the committee who are present this evening: Senator Nancy Greene Raine, from British Columbia; Senator Sandra Lovelace Nicholas, from New Brunswick; Senator Roméo Dallaire, from Quebec; and Senator Salma Ataullahjan, from Ontario.

Senators, please join me in welcoming Betty Ann Lavallée, National Chief of the Congress of Aboriginal Peoples. Ms. Lavallée, please proceed with your presentation, after which we will go to questions from senators.

Betty Ann Lavallée, National Chief, Congress of Aboriginal Peoples: Good evening, Senator St. Germain and members of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. It is an honour to speak to this committee on the traditional and unceded territory of the Algonquin people.

I am a status Mi'kmaq woman who has lived all my life off reserve. I am from Geary, New Brunswick, and I am the former chief and president of the New Brunswick Aboriginal Peoples Council. Prior to that, I spent 17 and a half years in the military.

OTTAWA, le mercredi 3 novembre 2010

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, pour étudier les progrès réalisés relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres depuis la présentation des excuses par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir et soyez les bienvenus, honorables sénateurs, membres du public et téléspectateurs partout au pays, à ces délibérations du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Je suis Gerry St. Germain, originaire du Manitoba mais habitant aujourd'hui la Colombie-Britannique, et c'est à moi qu'échoit l'honneur et le privilège de présider ce comité.

Le comité a pour mandat d'examiner les lois et les questions qui touchent les peuples autochtones du Canada en général. Notre séance d'aujourd'hui fait suite à un ordre de renvoi qui nous demande de faire l'étude et de rendre compte des progrès relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres depuis la présentation des excuses par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats indiens.

En juin 2008, le premier ministre Harper a présenté des excuses, au nom du gouvernement canadien, aux survivants des pensionnats indiens. Dans sa présentation, le premier ministre a déclaré que toute la « politique d'assimilation » mise en œuvre par le programme des pensionnats était erronée et « a fait beaucoup de mal ».

Le premier ministre a affirmé que « la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens s'inscrit dans une démarche de guérison, de réconciliation et de règlement des tristes séquelles laissées par les pensionnats indiens ».

Nous entendrons sans doute des précisions au sujet de cette Convention de règlement négociée en mai 2006 lorsque notre témoin du Congrès des Peuples Autochtones fera son exposé.

Je présente maintenant les membres du comité réunis ici ce soir : le sénateur Nancy Greene Raine de la Colombie-Britannique, le sénateur Sandra Lovelace Nicholas du Nouveau-Brunswick, le sénateur Roméo Dallaire du Québec et le sénateur Salma Ataullahjan de l'Ontario.

Mesdames et messieurs les sénateurs, accueillons ensemble Betty Ann Lavallée, chef national du Congrès des Peuples Autochtones. Madame Lavallée, vous pouvez commencer votre exposé, après quoi nous passerons aux questions des sénateurs.

Betty Ann Lavallée, chef national, Congrès des Peuples Autochtones : Bonsoir à vous, sénateur St. Germain, et aux membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. C'est pour moi un honneur de m'adresser à ce comité dans le territoire traditionnel et non cédé du peuple algonquin.

Je suis une Mi'kmaq inscrite qui a passé sa vie entière à l'extérieur des réserves. Originaire de Geary, au Nouveau-Brunswick, je suis l'ancienne chef et présidente du New Brunswick Aboriginal Peoples Council. Auparavant, j'ai passé dix-sept ans et demi dans l'armée.

On September 12, 2009, I was elected National Chief of the Congress of Aboriginal Peoples. For 39 years, we have represented the rights and the interests of off-reserve, non-status and status Indians and Metis Aboriginal peoples living in urban, rural, remote and isolated areas throughout Canada.

On behalf of the congress, I wish to honour the resilience and courage of the residential school survivors and their descendants. We recognize their ongoing healing efforts and determination to seek the truth. The congress is committed to and supportive of all Aboriginal efforts to break the intergenerational cycle of dysfunction caused by the residential school experience.

The June 2008 apology by the Government of Canada and all the party leaders established a moral turning point in the history of this country. The collective recognition that a national crime had been committed against Aboriginal peoples needs to be sustained. This moment should lie at the heart of policy-making and be used to stimulate a wider reconciliation process inclusive of all Aboriginal peoples, whether they be status or non-status Indians, Inuit or Metis.

Implementation of the Indian Residential Schools Settlement Agreement began in September 2007. There are five different elements to address the legacy of the schools. They include the Common Experience Payment; the Independent Assessment Process; measures to support healing; commemorative activities; and the Truth and Reconciliation Commission.

We fully support an extension of the settlement agreement to include the Metis and Inuit who attended Indian residential schools. There is no valid reason for excluding these survivors.

The Truth and Reconciliation Commission has a five-year mandate and we think this term needs to be extended. The work of the commission is of particular importance and the issues they are dealing with are not simple. The TRC mandate should be expanded to all victims of the residential school system.

In addition, we do not believe that residential school survivors are fully aware of the Independent Assessment Process for claims of sexual or serious physical harm. In his testimony before this committee, Justice Murray Sinclair emphasized the importance of education in providing answers. The congress supports this view.

Improving educational outcomes for Aboriginal peoples is critically important in poverty reduction strategies. Following our August meeting in Churchill, Manitoba, national Aboriginal leaders and premiers recommended that Prime Minister Harper convene a first ministers' meeting within the next year. This meeting's purpose would include a discussion on concrete ways to ensure quality and culturally appropriate education for all Aboriginal peoples. We call upon this Senate committee to support the initiative.

The negative and pervasive influence of residential schools has touched most Aboriginal peoples. Mental health and well-being are an integral part of overall health. In our holistic view, wellness comes from a balance of the body, mind and spirit, closely tied to

J'ai été élue chef national du Congrès des Peuples Autochtones le 12 septembre 2009. Depuis 39 ans, le congrès représente les droits et les intérêts des Indiens, inscrits ou non, et des Métis des milieux urbain, rural, éloigné ou isolé, qui vivent à l'extérieur des réserves au Canada.

Je tiens à saluer, au nom du congrès, la ténacité et le courage des survivants des pensionnats et de leurs descendants. Nous honorons leur travail de guérison en cours et leur volonté de faire la vérité. Le congrès est déterminé à appuyer tous les efforts des Autochtones pour rompre le cycle dysfonctionnel entre les générations causé par les pensionnats.

Les excuses présentées en juin 2008 par le gouvernement du Canada et par les dirigeants de tous les partis ont marqué un tournant moral dans l'histoire du Canada. Il faut conserver le souvenir de cette reconnaissance collective de la perpétration d'un crime national contre les peuples autochtones. Ce moment doit rester au cœur de toute élaboration de politique, et servir aussi à encourager une réconciliation plus large qui englobe tous les Autochtones, qu'ils soient Indiens inscrits ou non, Inuits ou Métis.

La mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens a débuté en septembre 2007. Cinq éléments sont en place pour remédier aux séquelles des pensionnats, soit le Paiement d'expérience commune, le Processus d'évaluation indépendant, les mesures de soutien à la guérison, les activités de commémoration et la Commission de vérité et de réconciliation.

Nous appuyons sans réserve l'élargissement de l'application de la Convention de règlement aux Métis et aux Inuits qui ont fréquenté les pensionnats indiens. Il n'y a pas de raison valable pour exclure ces survivants.

Le mandat de la Commission de vérité et de réconciliation est de cinq ans, mais nous croyons qu'il devrait être prolongé, parce que son travail revêt une très grande importance et qu'elle traite de questions peu simples. Son mandat devrait aussi être élargi de façon à englober toutes les victimes du système des pensionnats.

Il nous semble aussi que les survivants des pensionnats ne sont pas suffisamment au courant du Processus d'évaluation indépendant pour les abus sexuels ou les sévices physiques graves. Dans son témoignage, le juge Murray Sinclair a souligné l'importance de l'éducation pour donner des réponses. Le congrès partage son opinion.

L'amélioration des résultats scolaires des Autochtones est un élément indispensable de toute stratégie de réduction de la pauvreté. À la suite de notre rencontre d'août à Churchill, au Manitoba, les dirigeants autochtones nationaux et les premiers ministres des provinces ont recommandé au premier ministre Harper de convoquer une réunion des premiers ministres, dans le courant de l'année à venir, en vue entre autres de discuter de moyens pratiques de garantir à tous les Autochtones une éducation à la fois de qualité et adaptée à la culture. Nous sollicitons le soutien du comité pour cette initiative.

L'influence délétère et envahissante de l'épisode des pensionnats est ressentie par la plupart des Autochtones. La santé mentale et le bien-être font partie intégrante de la santé. Dans notre vision holistique, le bien-être découle d'un équilibre entre le corps,

cultural identity, self-determination, community, family and, of course, the land. It is my hope that the spirit of reconciliation, combined with a principled approach, will result in a renewed and positive relationship.

The federal government committed substantial resources under the residential school settlement. Health Canada has a budget of \$65.9 million for various health supports. The program is available to all former Indian residential school students, regardless of status or place of residence. The supports are also available for family members of Indian residential school survivors. The congress is not engaged in this program. However, some of our affiliate organizations are involved in cultural or emotional support activities.

Our engagement with the Truth and Reconciliation Commission is weak. The TRC has been sponsoring forums with elders to speak about reconciliation, but we are not aware of these forums or how they are being organized.

With regard to the compensation being paid to residential school survivors, Ontario's Justice Winkler called for the compensation to be delivered in an expeditious manner. Unfortunately, there are long delays; it is taking an average of 415 days to handle the appeal process. We do not believe that survivors are aware of the Independent Assessment Process for claims of sexual or serious physical abuse.

The congress is particularly interested in the community commemorative projects and we would like to be engaged in this work. We think that the Holocaust remembrance centres could be a model for the residential schools commemorative centres.

The Aboriginal Healing Foundation's mandate runs until September 2012. Many survivors are still in need of healing supports and that work must be continued. I think everyone here would agree it would be harmful to begin a healing journey and then have it stop because of lack of funding.

We all recognize that bringing closure is at the heart of reconciliation. We all share a commitment and determination to achieve this. The United Nations declared 2009 the International Year of Reconciliation. In the spirit of this process, I encourage senators to support the call to have the years 2011 to 2020 declared the "global reconciliation decade." We believe that this would be a worthy and symbolic measure of Canada's support on the international stage.

We ask every senator on this committee to join us in the struggle to right the wrongs of the past so that we may have a better future.

The Chair: Thank you for your excellent presentation. We will go to Senator Campbell, followed by Senator Dallaire.

Senator Campbell: I apologize for my tardiness. The time escaped me, as sometimes happens here.

The Chair: You work too hard, sir. Slow down.

l'intelligence et l'esprit, et il est étroitement rattaché à l'identité culturelle, à l'autodétermination, à la collectivité, à la famille et bien entendu à la terre. J'ai bon espoir que cet esprit de réconciliation, allié à l'application juste de principes, se traduira par l'instauration d'une bonne relation renouvelée.

Le gouvernement fédéral a engagé des sommes considérables dans le règlement des séquelles des pensionnats. Santé Canada dispose d'un budget de 65,9 millions de dollars pour divers programmes de soutien à la santé offerts à tout ancien élève de pensionnats indiens, sans distinction de statut ou de lieu de résidence. Ces soutiens sont également offerts à la famille des survivants. Le congrès ne participe pas à ce programme, mais certaines de nos filiales sont engagées dans des activités de soutien culturel ou émotionnel.

Nous avons peu de communication avec la Commission de vérité et de réconciliation. Elle parraine des tribunes où les aînés peuvent parler de réconciliation, mais nous ne connaissons pas ces tribunes ni leur mode d'organisation.

Le juge Winkler de l'Ontario a appelé au versement rapide de l'indemnité due aux survivants des pensionnats. Les délais sont malheureusement très longs — il faut en moyenne 415 jours pour un recours en appel. Il nous semble que les survivants ne sont pas au courant du Processus d'évaluation indépendant à l'égard des réclamations pour abus sexuels ou sévices physiques graves.

Le congrès s'intéresse tout particulièrement aux projets de commémoration communautaires et aimerait y prendre part. Il nous semble que les centres commémoratifs de l'Holocauste pourraient servir de modèle pour les centres commémoratifs des pensionnats.

Le mandat de la Fondation autochtone de guérison prend fin en septembre 2012. Son œuvre doit être poursuivie, parce que bon nombre de survivants ressentent encore le besoin de soutien à la guérison. Je crois que tout le monde ici présent serait d'accord qu'il serait préjudiciable de commencer sur la voie de la guérison, pour être ensuite obligé de cesser par manque de fonds.

Nous savons tous que la résolution du deuil se situe au cœur de la réconciliation, et que chacun de nous a la volonté et la détermination d'y parvenir. Les Nations Unies ont proclamé 2009 l'Année internationale de la réconciliation. Dans cet esprit, j'invite les sénateurs à appuyer l'appel à la désignation des années 2011 à 2020 comme Décennie de la réconciliation mondiale. Nous croyons que ce serait une mesure juste et symbolique du soutien dont jouit le Canada sur la scène internationale.

Nous prions chaque sénateur du comité de se joindre à nous dans la lutte engagée pour redresser les torts du passé, de manière à nous assurer un avenir meilleur.

Le président : Merci de cet excellent exposé. Nous passons la parole au sénateur Campbell, suivi du sénateur Dallaire.

Le sénateur Campbell : Je m'excuse pour mon retard. J'ai perdu la notion du temps, comme cela arrive parfois ici.

Le président : Vous travaillez trop, monsieur. Ralentissez un peu.

Senator Campbell: I have two questions. First, in October we had the president of the Native Women's Association of Canada come before us with a recommendation of the establishment of two additional sub-commissions as part of the truth and reconciliation process. One was a youth sub-commission and the other was a women's sub-commission. Would your organization agree with this recommendation?

Ms. Lavallée: They have a valid point, but I am not sure if sub-commissions would be the answer. I believe there should be perhaps separate forums for youth and women.

It is very difficult for youth to be in the room. I have learned this over the years in dealing with Aboriginal youth. When they are in a room with adults, they tend to be overwhelmed and they do not talk too much. They need a forum where they can talk openly, as young people do.

Senator Campbell: I think that there would be a sub-commission for youth and a similar commission for women to discuss these issues.

Ms. Lavallée: I would definitely agree to that. I do not think you will get women or youth to fully open up in a mixed environment. Some of the issues that are being talked about are just too sensitive.

Senator Campbell: Second, there is a recurring theme with witnesses that they have not been allowed or asked to participate or there is a lack of communication from the TRC. So many organizations want to be involved in this because it is so encompassing that I wonder if there should not be a reverse onus on the organizations to approach the TRC to be included.

You are not the first witness that said we want to be involved but no one has asked us. When I listen to the TRC, they are so busy. There is so much going on and they see this looming time, which may or may not be realistic. Therefore, I wonder if there should not be a reverse onus.

If I wanted to be involved in the TRC, I would make sure that I got involved. I would be going to them and putting forward my case. Does that make sense or am I dreaming in technicolour?

Ms. Lavallée: No, you are not dreaming in technicolour. My comments about communication being weak were not a criticism of the TRC. The fact is that, due to the problems in getting started, they are now playing catch-up. They inform us of major functions they are having, but I am hearing complaints that the word is not getting down to the survivors themselves.

However, as the TRC begins to roll out its mandate, hopefully communications will improve for the survivors. Again, the onus is on leadership, even at the national level. I have to ensure that I pass on any information that I get to my provincial affiliates.

Le sénateur Campbell : J'ai deux questions. En premier lieu, en octobre, la présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada a comparu pour nous recommander la création de deux sous-commissions supplémentaires sur la question du témoignage et de la réconciliation, l'une pour les jeunes et l'autre pour les femmes. Est-ce que le congrès souscrit à cette recommandation?

Mme Lavallée : L'idée est bonne, mais je ne suis pas sûre que la création de sous-commissions soit la réponse. Il me semble qu'on devrait peut-être établir des tribunes distinctes pour les jeunes et les femmes.

Mes contacts avec les jeunes Autochtones au fil des ans m'ont appris que les jeunes ont beaucoup de difficulté à se trouver dans une pièce avec des adultes, parce qu'ils se sentent alors dépassés et qu'ils ont tendance à se taire. Il leur faudrait une tribune où ils puissent s'exprimer librement, à la façon des jeunes.

Le sénateur Campbell : Je crois qu'on créerait une sous-commission où les jeunes discuteraient de ces questions, et une autre pour les femmes.

Mme Lavallée : Je suis tout à fait d'accord. Je ne crois pas que les femmes ou les jeunes puissent s'exprimer sans réserve dans un milieu mixte, parce que certains des sujets abordés sont tout simplement trop délicats.

Le sénateur Campbell : En deuxième lieu, on entend sans cesse les témoins dire qu'on ne leur demande ou permet pas de participer, ou qu'ils n'ont aucune communication avec la Commission de vérité et de réconciliation. Mais le sujet est tellement large qu'un grand nombre d'organisations souhaitent y participer, et je me demande si ce ne serait pas plutôt les organisations qui devraient prendre l'initiative de demander à la Commission de vérité et de réconciliation de les inclure.

Vous n'êtes pas le premier témoin à dire que vous souhaitez participer, mais que personne ne vous l'a demandé. À chaque fois que j'écoute la Commission de vérité et de réconciliation, elle est débordée, et son échéance — qui n'est peut-être pas réaliste — pèse sur elle. Je me demande donc s'il ne faudrait pas inverser la responsabilité.

Si je tenais à participer à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation, je ferais le nécessaire. J'irais la voir pour faire valoir mes arguments. Est-ce que c'est logique, ou est-ce que je rêve en couleurs?

Mme Lavallée : Non, vous ne rêvez pas en couleurs. J'ai dit qu'il y avait peu de communication, ce qui ne se veut pas une critique de la Commission de vérité et de réconciliation. Mais la réalité, c'est que les difficultés inhérentes à sa mise en œuvre la forcent aujourd'hui à rattraper le temps perdu. Elle nous tient au courant des activités principales qu'elle organise, mais j'entends dire que l'information ne se transmet pas aux survivants eux-mêmes.

Mais à mesure que la Commission de vérité et de réconciliation s'acquittera de son mandat, il faut espérer que les communications avec les survivants s'amélioreront. Ici encore, la responsabilité incombe aux dirigeants, même à l'échelle nationale. C'est à moi qu'il appartient de transmettre à mes filiales provinciales toute information qui m'est communiquée.

It is a two-way street between the Aboriginal organizations and the TRC. You are right that there are hundreds of Aboriginal organizations across Canada, and everyone has a stake in this.

The Chair: Historically, CAP represented the Metis people, and apparently the Metis people have fallen through the cracks in this residential schools process. Have you any comment?

Clément Chartier of the Metis National Council spoke to me about this. The previous government and the present government both dealt with it in the same way. A lot of Metis children were in Indian residential schools, and they have not been treated the same as First Nations people.

Ms. Lavallée: That is why I said in my brief that they have to be included. They did attend residential schools and they suffered the same abuse, and they are suffering today the intergenerational affects of abuse and violence. It is not fair to leave anyone out.

Senator Dallaire: Thank you for telling us that you have served in the forces. Are you aware that there are now 18 Aboriginal officer cadets at the Royal Military College?

Ms. Lavallée: Yes, I am.

Senator Dallaire: A substantial number of them are women. That brings me to the reconciliation side of truth and reconciliation.

Internationally, much of the reconciliation is being built on empowerment of women first and on education second in order to enable youth to handle the future.

In the process of the TRC, do you think that those two elements are given the proper priority? In your societies women are far from being fully empowered in a number of areas.

Ms. Lavallée: Historically our societies were matrilineal. Women were the decision makers. You destroy a nation or a community by taking away its backbone, which is the women and children. Special attention must be paid to women in order for them to take their rightful place in society. The bottom line is that without women and children we cease to exist.

I do not think enough emphasis has been placed on the issue of youth and women. We have taken a generic approach, and that does not work. Women, youth and men have different issues, and they deal with them differently, so there must be different ways of facilitating each.

Senator Dallaire: Am I putting words in your mouth to say that your assessment of the TRC is that empowerment of women and education was not emphasized sufficiently to bring about truth and reconciliation?

Ms. Lavallée: You are a little bit. The commission has been under way for less than a year. They have a huge burden and it will take at least a year for them to get their feet beneath them. I was invited to their first community gathering, which was held in

La communication entre les organisations autochtones et la Commission de vérité et de réconciliation va dans les deux sens. Ce que vous dites est juste — le Canada compte des centaines d'organisations autochtones, et la question intéresse tout le monde.

Le président : Le CPA est le représentant historique des Métis, et on dirait que ceux-ci sont laissés pour compte dans le règlement de la question des pensionnats. Qu'en pensez-vous?

Clément Chartier, du Ralliement national des Métis, m'en a parlé. L'administration précédente et le gouvernement actuel ont abordé la question de la même façon. Beaucoup d'enfants métis fréquentaient les pensionnats, mais ils n'ont pas eu droit au même traitement que les membres des Premières nations.

Mme Lavallée : C'est bien pour cela que j'ai dit dans mon mémoire qu'il faut s'en occuper. Ils ont effectivement fréquenté les pensionnats et subi les mêmes sévices. Les effets des sévices et de la violence se font encore ressentir d'une génération à l'autre. Il est injuste d'exclure des gens.

Le sénateur Dallaire : Merci de nous avoir informés que vous avez servi dans l'armée. Saviez-vous qu'il y a aujourd'hui 18 élèves-officiers autochtones au Collège militaire royal?

Mme Lavallée : Je le sais, oui.

Le sénateur Dallaire : Beaucoup sont des femmes. Cela m'amène à l'aspect de la vérité et de la réconciliation qui concerne la réconciliation.

Sur la scène internationale, la réconciliation est surtout axée sur le renforcement de l'autonomie des femmes, puis sur l'éducation, afin de permettre aux jeunes de faire face à l'avenir.

Croyez-vous que le mode de fonctionnement de la Commission de vérité et de réconciliation place ces deux éléments dans l'ordre de priorité qui convient? Dans vos sociétés, la femme est loin d'être complètement autonome à bien des égards.

Mme Lavallée : Nos sociétés étaient historiquement matrilineaires, et ce sont les femmes qui prenaient les décisions. On détruit une nation ou une communauté quand on lui retire son armature, en l'occurrence les femmes et les enfants. Il faut accorder une attention spéciale aux femmes, afin qu'elles prennent la place qui leur revient dans la société. En dernière analyse, nous nous éteindrions sans les femmes et les enfants.

Je crois qu'on ne s'est pas assez arrêté à la question des jeunes et des femmes. Nous avons adopté une approche indifférenciée, qui ne fonctionne pas. Les femmes, les jeunes et les hommes ont chacun leurs problèmes propres, qu'ils abordent chacun de leur façon. Il faut donc trouver une méthode différente pour chacun d'eux.

Le sénateur Dallaire : Votre opinion de la Commission de vérité et de réconciliation est donc que le renforcement de l'autonomie des femmes et l'éducation n'ont pas été suffisamment mis en valeur pour favoriser la vérité et la réconciliation. Est-ce que je traduis bien votre pensée?

Mme Lavallée : Pas exactement. La commission a entrepris ses travaux depuis moins d'un an. Elle a un énorme fardeau à porter, et il lui faudra un an au moins pour se mettre en train. J'ai été invitée à sa première rencontre communautaire, à Winnipeg. J'y ai

Winnipeg. I sent a member of our organization who attended a residential school because I thought it was more appropriate that they be there than myself.

As they get momentum and hear from various groups, from women and from youth, I think that, in addition to their seven mandated gatherings, they will have to squeeze in an additional meeting for women and one for youth.

Senator Dallaire: You made a strong statement about the psychological effects of the residential school experience on individuals, families and subsequent generations. This whole exercise has a very limited time frame.

Should consideration be given to spending a longer time at this in order to assist those who have been significantly psychologically affected by the experience?

Ms. Lavallée: Dates can be moved. The onus is on the TRC, in conjunction with Aboriginal organizations, to ask for an extension if they believe that the work is not completed. If that is not possible, I hope that when the work is concluded measures will be in place to assist people in dealing with the residual effects of this healing journey, because once those wounds are opened, it will be hard to close them. This is no different than PTSD; it never goes away.

Senator Dallaire: Without putting words in your mouth, you see a requirement for a longer-term commitment to assist the people who are grappling with the traumas they have experienced in the form of psychological, therapeutic and community support. There has to be a structure in place to continue this exercise.

Ms. Lavallée: You have that support in place: It is called the Aboriginal Healing Foundation. They have an endowment. I do not see why they cannot take the principal of their endowment, invest it, live off the interest and continue with the good work they have been doing in the communities. This is exactly what happened with the monies given to the Japanese community when the Government of Canada settled with them. I believe they took \$10 million at the time, but do not quote me. They invested it and are able to fund their organization to fight racism across Canada from the interest earned on the investment.

I understand that the Aboriginal Healing Foundation was given an endowment. Let them invest that money and use the interest to be self-sustaining.

Senator Dallaire: Are you referring to the approximate \$100 million from a couple of years ago?

Ms. Lavallée: They still have funds. Let them take the principal, invest it and live off the interest to continue the work they are doing. They might have to scale back some community projects, but there is nothing wrong with that. Everyone these days has to scale back and live within their means. That is our reality in Canada and the world during a recession. This would not require any further government input or funding from the Government of Canada. They have their funding; let them invest the principal, live off the interest to continue their work.

dépêché un membre de notre organisation qui a fréquenté un pensionnat, parce que sa présence me semblait plus opportune que la mienne.

À mesure que la Commission de vérité et de réconciliation trouvera son rythme et entendra différents groupes, des femmes et des jeunes notamment, elle devra, je crois, ajouter aux sept rencontres prévues dans son mandat une réunion pour les femmes et une autre pour les jeunes.

Le sénateur Dallaire : Vous avez employé des termes bien sentis lorsque vous avez parlé des effets psychologiques exercés par les pensionnats sur les individus, les familles et les générations à venir. Tout ce travail est très limité dans le temps.

Faut-il songer à y consacrer plus de temps, pour aider ceux que cette expérience a profondément marqués sur le plan psychologique?

Mme Lavallée : On peut toujours changer des dates. Si la Commission de vérité et de réconciliation estime que le travail n'est pas achevé, il appartient à elle et aux organisations autochtones de demander une prolongation. Si cela se révèle impossible, j'espère que des mesures seront en place, à l'achèvement de son travail, pour aider les gens à effacer les effets résiduels de ce chemin de guérison. Une fois que ces plaies sont ouvertes, elles ne se ferment qu'avec difficulté. Tout comme le trouble de stress post-traumatique, c'est une blessure qui ne s'efface jamais.

Le sénateur Dallaire : Sans vouloir traduire votre pensée, il me semble que vous estimez qu'il faut prendre un engagement à plus long terme pour apporter une aide, sous forme de soutien psychologique, thérapeutique et communautaire, aux personnes souffrant de traumatismes.

Mme Lavallée : Ce soutien est en place, et porte le nom de Fondation autochtone de guérison. Celle-ci possède un fonds de dotation. Pourquoi ne pas investir ce fonds, vivre des intérêts et poursuivre l'excellent travail de la fondation dans nos collectivités? C'est précisément ce qui a été fait avec l'argent remis par le gouvernement du Canada à la communauté japonaise à titre de règlement. Je crois qu'elle a reçu 10 millions de dollars, je le dis sous toutes réserves, qu'elle a investis. L'intérêt sur cet investissement permet à son organisation de lutter contre le racisme dans l'ensemble du Canada.

Je crois savoir que la Fondation autochtone de guérison a reçu un fonds de dotation. Qu'elle l'investisse donc pour pouvoir devenir autosuffisante et dépenser seulement les intérêts.

Le sénateur Dallaire : Vous faites référence à la centaine de millions de dollars versés il y a deux ou trois ans?

Mme Lavallée : Elle possède encore un fonds de capital. Elle peut l'investir et vivre des intérêts, afin de poursuivre son travail actuel. Elle devra peut-être réduire la portée des projets communautaires, ce qui n'a rien de mauvais. De nos jours, tout le monde doit accepter des compressions et vivre selon ses moyens. C'est la réalité qu'une récession impose au Canada et au monde. Cela n'exigerait aucun autre apport gouvernemental, ni financement du gouvernement du Canada. Je le répète, qu'elle investisse le capital, vive des intérêts et poursuive son œuvre.

Senator Raine: Could you clarify for some of the newer senators how the Council of Aboriginal Peoples is structured? What is its mandate? What is its vision statement? After your answer, I would like to ask a few questions about how this relates to it.

Ms. Lavallée: The CAP has provincial and territorial organizations across Canada. From each province, there is a chief, president, or leader. They make up the governing body of the Congress of Aboriginal Peoples. Each year we are mandated to have an annual general assembly to which each province sends 16 delegates. The delegation must include a youth and an elder, and they set the mandate for the organization for the year. They are the body that elects us. It is similar to the Liberal, the Conservative or the NDP governing bodies.

The mission of CAP is to advocate on behalf of off-reserve people to ensure that they have full access and equity to programs and services, in particular treaty rights for those who are treaty people, like I am, and that those who identify as Metis have full recognition and access to their rights and benefits.

Senator Raine: Does each of your provincial organizations have a way of contacting the off-reserve Aboriginals that they represent?

Ms. Lavallée: For example, in my home province of New Brunswick, we have seven zones. Each zone has a director, chief or leader. They make up the governing body of that organization. They also have a youth representative and an elder. Within their area of responsibility, they have communities, and each community has a leader. The information goes right down and comes right back. They have ways to get the information out.

Most of our organizations have quarterly newspapers. The congress sends its quarterly newspaper to each senator, member of Parliament and premier. We have an extensive mailing list. We have the capabilities to get the message out.

Senator Raine: Do you operate any programs at the national level or is it a coordinating body only?

Ms. Lavallée: We do not operate any programs at the national level. Our work at the national level is purely research and advocacy. The only program we have is our assets program for employment and training, which allows us to assist our PTOs and their people to achieve employment, attend community college and do some research if required. Other than that, all programs and services are delivered at the community level.

Senator Raine: How is your organization funded? Is it funded top down or bottom up? Is there a membership fee?

Ms. Lavallée: No. Our organization has to apply to the federal government under the Office of the Federal Interlocutor. We have basic organizational capacity funding. We are required to fill out the form, just like anybody else, and submit it. It goes through

Le sénateur Raine : Pouvez-vous décrire la structure du Conseil des Peuples Autochtones, au profit des sénateurs de fraîche date? Quel est son mandat, son énoncé de vision? Quand vous aurez répondu, j'aimerais vous poser des questions sur les liens entre votre réponse et le conseil.

Mme Lavallée : Le CPA a des organisations provinciales et territoriales disséminées dans tout le Canada. Les provinces ont chacune un chef, président ou dirigeant, qui ensemble composent l'organe directeur du Congrès des Peuples Autochtones. Notre mandat nous oblige à tenir une assemblée générale annuelle à laquelle chaque province envoie seize délégués, qui doivent comprendre un jeune et un aîné. C'est cette assemblée qui établit le mandat annuel de l'organisation et qui nous élit, un peu comme les organes directeurs des libéraux, des conservateurs ou des néo-démocrates.

Le CPA a pour mission de défendre les Autochtones à l'extérieur des réserves pour qu'ils jouissent d'un accès égal et sans restriction aux programmes et services, notamment aux droits issus de traités pour les personnes qui relèvent d'un traité, comme c'est mon cas. Il veille aussi à ce que ceux qui s'auto-désignent comme des Métis soient pleinement reconnus et puissent obtenir leurs droits et avantages.

Le sénateur Raine : Vos organisations provinciales ont-elles moyen de communiquer avec les Autochtones à l'extérieur des réserves qu'elles représentent?

Mme Lavallée : Pour prendre l'exemple de ma province, le Nouveau-Brunswick, le CPA compte sept zones ayant chacune un directeur, un chef ou un dirigeant. Ces derniers composent l'organe directeur de cette organisation. Ces zones ont aussi un représentant des jeunes et un aîné. Des collectivités, qui ont chacune un dirigeant, sont sous leur responsabilité. L'information se transmet vers le bas et remonte aussitôt. Il y a toujours moyen de diffuser l'information.

La plupart de nos organisations ont des journaux trimestriels. Le congrès distribue le sien à tous les sénateurs, députés et premiers ministres — notre liste de diffusion est longue. Nous sommes parfaitement capables de diffuser un message.

Le sénateur Raine : Exploitez-vous des programmes nationaux, ou êtes-vous un service de coordination uniquement?

Mme Lavallée : Nous n'avons pas de programme national. À cette échelle, nous faisons uniquement œuvre de recherche et de défense des intérêts. Nous offrons un seul programme d'actifs pour l'emploi et la formation, qui permet d'aider nos organisations provinciales-territoriales et leurs membres à obtenir un emploi, à fréquenter un collège communautaire et au besoin à faire un peu de recherche. Tous les autres programmes et services sont offerts au sein des collectivités.

Le sénateur Raine : Quel est le mode de financement de votre organisation — du haut vers le bas ou vice-versa? Faut-il acquitter une cotisation?

Mme Lavallée : Non, notre organisation doit déposer une demande au gouvernement fédéral sous l'égide du Bureau de l'interlocuteur fédéral, bien que nous disposions d'un financement de base en capacité organisationnelle. Nous sommes tenus de

peer review and flows back down. Each organization within the Congress of Aboriginal Peoples is responsible for its own. They have to meet the same standards. Each year we are audited by an outside audit firm. The results of the audit are presented to each of our funding agencies. The provincial organizations have to go through the same process.

Senator Raine: Your core funding comes from the federal government. Does the core funding for the provincial organizations come from the federal government?

Ms. Lavallée: They have to go through the same process as the national organization. They have to apply and meet the standards set out by Treasury Board guidelines and the policy of the federal government under the Office of the Federal Interlocutor.

Senator Raine: What is your total budget?

Ms. Lavallée: My funding from the OFI for the year is \$1 million for basic organizational capacity. We have a bilateral accord with the federal government that is \$847,000.

Senator Raine: Can you explain the bilateral accord?

Ms. Lavallée: The bilateral accord allows us to interact with the various federal departments on issues that affect Aboriginal peoples, such as health. Currently, our four priority areas are education, economic development, health and governance — the four capacities, based on the federal framework agreement, looking at the whole-of-government approach.

Senator Lovelace Nicholas: Do you hold healing sessions for the survivors?

Ms. Lavallée: No, we are not capable of doing that. That occurs at the local community levels.

Senator Lovelace Nicholas: Do you know anything about how it is put on at the local level?

Ms. Lavallée: Various organizations or communities have different ways of doing it, depending on the area of Canada. We all have our unique traditions and cultures.

In P.E.I., they are always holding something, whether it is a powwow, youth gathering or elders gathering. At the national level, we try to bring our elders together once a year so they can exchange ideas and mentor the youth, because we also bring our youth together once a year prior to our assembly. We try to build into all of our programs the ability for youth to attend everything — and the elders, if possible. There is a component there for them to input, because it is their future we will be looking after.

Each group has a different way of doing their own healing. Some of our people participate in sweats. I have been fortunate in New Brunswick to attend different things with Imelda Perley and David Perly and his wife.

Senator Lovelace Nicholas: I know them well.

remplir des formulaires, comme tout le monde, et de les soumettre. La demande fait l'objet d'une évaluation par les pairs, puis nous revient. Chaque organisation membre du Congrès des Peuples Autochtones doit répondre de sa propre demande et satisfaire aux mêmes normes. Un cabinet de vérificateurs externes vérifie nos comptes tous les ans, puis les résultats sont transmis à chacun de nos organismes de financement. Les organisations provinciales doivent exécuter ces mêmes tâches.

Le sénateur Raine : Votre financement de base est fourni par le gouvernement fédéral. Est-ce que celui des organisations provinciales a la même provenance?

Mme Lavallée : Elles sont assujetties au même processus que l'organisation nationale, c'est-à-dire faire une demande et satisfaire aux normes dans les directives du Conseil du Trésor de même qu'aux politiques du gouvernement fédéral, par le truchement du Bureau de l'interlocuteur fédéral.

Le sénateur Raine : À combien s'élève votre budget?

Mme Lavallée : Le BIF verse un million de dollars par année pour la capacité organisationnelle de base. Nous avons conclu un accord bilatéral avec le gouvernement fédéral à raison de 847 000 \$.

Le sénateur Raine : Pouvez-vous expliquer cet accord bilatéral?

Mme Lavallée : L'accord bilatéral nous permet de rester en communication avec des ministères fédéraux sur des questions qui concernent les Autochtones, comme la santé. Nos quatre priorités actuelles sont l'éducation, le développement économique, la santé et la gouvernance, soit les quatre capacités prévues dans l'accord-cadre fédéral, du point de vue pangouvernemental.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Organisez-vous des séances de guérison pour les survivants?

Mme Lavallée : Non, nous n'avons pas la capacité voulue. Ces séances se tiennent au sein des collectivités locales.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Avez-vous idée de la façon dont ces séances se déroulent à l'échelle locale?

Mme Lavallée : Les différentes organisations ou collectivités ont chacune leur façon de faire, qui varie selon la région du pays. Nous avons tous nos traditions et cultures particulières.

L'Île-du-Prince-Édouard organise sans cesse des manifestations, que ce soit un pow-wow, une assemblée des jeunes ou une rencontre des aînés. À l'échelle nationale, nous essayons de rassembler nos aînés tous les ans pour échanger des idées et encadrer les jeunes — parce que nous faisons aussi venir tous nos jeunes une fois par an, avant l'assemblée. Nous essayons de structurer nos programmes de sorte que les jeunes puissent assister à tout, et aussi les aînés dans la mesure du possible. Il y a là un élément auquel ils peuvent contribuer, parce qu'après tout c'est leur avenir auquel nous veillons.

La guérison revêt une forme propre à chaque groupe. Certains de nos gens participent à des cérémonies de suerie. Au Nouveau-Brunswick, j'ai eu la chance de prendre part à différentes activités avec Imelda Perley et David Perly et son épouse.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je les connais bien.

Ms. Lavallée: I have been fortunate to be involved in some of their stuff.

Senator Lovelace Nicholas: Are you saying that they have a leader of the truth and reconciliation process in each community?

Ms. Lavallée: No.

Senator Lovelace Nicholas: How do these people get to these healing ceremonies?

Ms. Lavallée: Each community has a community leader that can pass on any information of any meetings. Unfortunately, it is up to community to raise funds for people to attend some of these functions. From what I understand, there is no funding for that.

Senator Lovelace Nicholas: Have the members expressed feedback to you — satisfaction or dissatisfaction? What were their concerns?

Ms. Lavallée: Some of the feedback was the inability to afford to attend some of the functions, which is unfortunate because we are talking, in some cases, some of the poorest of the poor. They felt they were being ignored, that they were not getting a fair chance to participate.

Not being a full partner in the TRC when it was first conceived, all we can do is pass on contact information to these people and have them contact the TRC directly. I hope that the TRC will recognize that need and will move some of these forums close to some of these people.

Senator Lovelace Nicholas: I agree with you.

Senator Campbell: I do not want this to be seen as a criticism of your organization in any way. I am just trying to get my head around this. There is \$1 million and then there is \$870,000, so it is \$1.8 million — there is \$1 million total.

Ms. Lavallée: That is our core funding to run the head office for a full year.

Senator Campbell: That is it to CAP.

Ms. Lavallée: Yes.

Senator Campbell: How many members do you have that belong to CAP?

Ms. Lavallée: CAP does not represent the people. There is no possible way we can because of the difference from Mi'kmaq Maliseet right across Canada.

We represent the provincial organization. They represent the members, and part of their requirement to maintain good standing with the congress each year is they have to send in verifiable numbers. It is a requirement of the Office of the Federal Interlocutor and the minister.

Senator Campbell: I am from British Columbia. One of the comments I hear is that CAP represents First Nations of the East, Ontario and east, and not of the West. In British Columbia, is there a British Columbia CAP organization?

Mme Lavallée : J'ai eu la chance de participer à certaines de leurs activités.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Si je vous comprends bien, chaque collectivité est dotée d'un responsable du processus de témoignage et de réconciliation?

Mme Lavallée : Non.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Comment ces gens sont-ils au courant de ces cérémonies de guérison?

Mme Lavallée : Dans chaque collectivité, un dirigeant communautaire peut diffuser l'information. Malheureusement, c'est la collectivité qui doit réunir les fonds nécessaires pour que ces gens assistent à certaines des activités. À ce que je sache, il n'y a pas de financement prévu à cette fin.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Les membres vous ont-ils fait part de leur impression — satisfaction ou mécontentement? Quelles étaient leurs préoccupations?

Mme Lavallée : Certaines de ces impressions concernaient l'incapacité de se rendre à ces activités, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il s'agit parfois des gens les plus pauvres qui soient. Ils se sentaient laissés pour compte et regrettaient qu'on ne leur donne pas la chance de participer.

Comme nous n'étions pas un partenaire à part entière de la CTR à sa conception, nous pouvons seulement transmettre les coordonnées à ces gens et leur dire de prendre contact directement avec la CTR. J'espère que la CTR prendra conscience du besoin et rapprochera certains de ces forums des intéressés.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je suis d'accord avec vous.

Le sénateur Campbell : Je ne veux pas donner la moindre impression que je critique votre organisation; je cherche seulement à bien comprendre la situation. Nous avons donc un million de dollars, puis 870 000 \$, c'est-à-dire 1,8 million — et le total est d'un million de dollars.

Mme Lavallée : C'est le financement de base du fonctionnement de notre administration centrale pendant une année complète.

Le sénateur Campbell : Et c'est tout ce que reçoit le CPA.

Mme Lavallée : C'est bien cela.

Le sénateur Campbell : Combien de membres adhèrent au CPA?

Mme Lavallée : Le CPA ne représente pas toutes les Premières nations. Cela lui serait absolument impossible, en raison des différences — depuis les Mi'kmaq et Malécites à l'Est jusqu'au reste du Canada.

Nous représentons les organisations provinciales, lesquelles représentent leurs membres. Pour rester en règle avec le congrès, elles doivent entre autres nous faire parvenir chaque année des chiffres vérifiables, comme l'exigent aussi le Bureau de l'interlocuteur fédéral et le ministre.

Le sénateur Campbell : Je suis originaire de Colombie-Britannique. Ce que j'entends dire, c'est que le CPA représente les Premières nations de l'Est — l'Ontario et l'Est — et non l'Ouest. Le CPA a-t-il une organisation en Colombie-Britannique qui représente cette province?

Ms. Lavallée: That is the United Native Nations and Lillian George is the president.

Senator Campbell: Please tell us where she is from.

Ms. Lavallée: I believe she is out of Prince George, but their main office is located in Vancouver and they have been an affiliate of the congress since the early 1970s.

Senator Campbell: How many members do they have?

Ms. Lavallée: I honestly could not tell you, Senator Campbell. You would have to check with President George.

Senator Campbell: I can do that. It is better for me now that I know it is United Native Nations. I am looking for CAP and it is not CAP. It could be a different name in every province.

Ms. Lavallée: In New Brunswick, it is the New Brunswick Aboriginal Peoples Council; in Nova Scotia, it is the Native Council of Nova Scotia. We have been in existence since 1972.

Senator Campbell: I am aware of that. I knew you had provincial organizations, but I could not figure it out because of the different names.

You said that you are audited every year.

Ms. Lavallée: Yes, sir.

Senator Campbell: How have the audits been for the last five years?

Ms. Lavallée: Rotten.

Senator Campbell: That is honest.

Ms. Lavallée: I do not lie about stuff like that. If you go to our website, it is posted there for all to see.

Senator Campbell: What steps are being taken? Obviously, you do not want it to be rotten forever. What steps are being taken to ensure, for instance, that the audit this year comes in clean?

Ms. Lavallée: The audit this year will come in clean. One step that is being taken is we now have a full-time certified general accountant on staff.

Senator Campbell: That always helps.

Ms. Lavallée: It definitely does. We also will have a human resources person who will be responsible for the hiring and the general administration of the staff.

Senator Campbell: First Nations have a number of ways of expressing themselves and a number of organizations that represent them. There are hundreds of different organizations. This was not meant to put you on the spot and I appreciate your honesty and candour.

Ms. Lavallée: You are welcome, senator.

The Chair: Thank you, Ms. Lavallée. We appreciate your presence here tonight — your presentation and your candour. I do not believe there are any other questions.

Mme Lavallée : United Native Nations, dont Lillian George est présidente.

Le sénateur Campbell : Pouvez-vous nous dire où elle habite?

Mme Lavallée : Je crois qu'elle travaille depuis Prince George, mais le bureau principal est situé à Vancouver. United Native Nations est une filiale du congrès depuis le début des années 1970.

Le sénateur Campbell : United regroupe combien de membres?

Mme Lavallée : Honnêtement, je l'ignore, sénateur Campbell. Il faudra demander à la présidente George.

Le sénateur Campbell : Je peux m'en occuper. Je saisis mieux la situation depuis que vous avez mentionné United Native Nations. Je cherche le CPA, mais ce n'est pas le CPA — il peut porter un nom différent dans chaque province.

Mme Lavallée : Au Nouveau-Brunswick, c'est le New Brunswick Aboriginal Peoples Council, et en Nouvelle-Écosse, le Native Council of Nova Scotia. Notre fondation remonte à 1972.

Le sénateur Campbell : J'en suis conscient. Je savais que vous aviez des organisations provinciales, mais je n'arrivais pas à m'y retrouver à cause des différences de noms.

Vous avez dit qu'une vérification est effectuée tous les ans.

Mme Lavallée : C'est bien cela, sénateur.

Le sénateur Campbell : Quels ont été les résultats des vérifications des cinq dernières années?

Mme Lavallée : Affreux.

Le sénateur Campbell : Voilà une réponse honnête.

Mme Lavallée : Je ne mens jamais sur ce genre de choses. Consultez notre site Web, c'est affiché à la vue de tous.

Le sénateur Campbell : Quelles sont les mesures prises? Vous ne voulez certainement pas que ce soit affreux indéfiniment. Quelles mesures sont prises pour veiller par exemple à ce que la vérification de cette année soit favorable?

Mme Lavallée : La vérification sera favorable cette année. Entre autres, nous avons engagé un comptable général accrédité à temps plein.

Le sénateur Campbell : C'est toujours utile.

Mme Lavallée : Ça l'est certainement. Nous aurons aussi un employé en ressources humaines qui s'occupera de l'embauche et de l'administration générale du personnel.

Le sénateur Campbell : Les Premières nations ont différentes façons de s'exprimer aussi bien que différentes organisations — des centaines d'organisations — pour les représenter. Le but n'était pas de vous mettre dans l'embarras. Je vous suis reconnaissant de votre honnêteté et de votre franchise.

Mme Lavallée : Il n'y a pas de quoi, sénateur.

Le président : Merci, madame Lavallée. Nous apprécions votre présence parmi nous ce soir, aussi bien que votre exposé et votre franchise. Je ne crois pas qu'il y ait d'autres questions.

Senator Dallaire: I would like to pursue the question of the impact of the residential schools on the communities, the societies and the individuals. In reviewing my documentation, the Aboriginal Healing Foundation is that continuum of the programs I was speaking of earlier, with the 134 funded projects doing different things. Then you have the IRS program, which is emotional health and wellness support services.

My point is when we have people who have been affected by psychological trauma; we recognize this is a long-term exercise to permit them to get the therapy, support and the priority of support they need to resolve that trauma. Both of these programs seem to be funded for finite period of times and they are using up the funds during those time frames.

Why has there not been, or should there be, consideration by the TRC to establish funding for deliberate long-term support to the individuals who have been traumatized, rather than continuously every two years or three years throwing more money at it and then you have to argue to start it up again.

Ms. Lavallée: First, I do not think the TRC is mandated to do that. I do not think they have the power or the ability to do that. That is something that I believe would be able to occur only through a policy change within the federal government, in particular through Health Canada.

That is why I am saying you already have an established body that has been doing quite good work across the country. They already have funding in place. As I said, you do not have to reinvent the wheel. It would not require any federal funding. They would have to invest the principal and live on the interest. Community projects will have to be scaled back, but we all have had to make cuts in our lives.

Senator Dallaire: We are back to where we were, and I am having a problem with that. I want to emphasize that if we are talking about reconciliation, we are talking longer term than 2014, and surely, the commission should have the responsibility of giving us long-term policy alternatives.

Ms. Lavallée: That would come at the community level as well. Most on-reserve communities do get some health care. That would have to be a priority at that community level. To stretch our dollar nowadays, many of us have to find partners. There is nothing wrong with that, and that is what we try to do.

Those of us who live off-reserve do not have access to those funds, so for the most part we are at the mercy of the provincial health care system, which in my opinion, is not adequate to deal with those who live off-reserve.

Senator Dallaire: Thank you for hitting the button I was looking for.

The Chair: Thank you, Ms. Lavallée, and thank you, senators.

(The committee continued in camera.)

Le sénateur Dallaire : Je voudrais m'étendre un peu sur les séquelles des pensionnats pour les collectivités, les sociétés et les individus. Je lis ma documentation et je note que la Fondation autochtone de guérison s'inscrit dans la série de programmes dont j'ai déjà parlé, avec les 134 projets financés qui traitent d'aspects divers de la question. C'est sans compter le Programme de soutien en santé — résolution des questions des pensionnats indiens, qui offre des services de soutien psychologique et affectif au mieux-être.

Là où je veux en venir, c'est que des gens ont souffert d'un traumatisme psychologique, et que nous sommes conscients qu'il faut beaucoup de temps pour qu'ils reçoivent les soins, le soutien et la priorité voulus pour effacer ce traumatisme. Ces deux programmes semblent financés pour une période fixe, durant laquelle ils épuisent leurs fonds.

Pourquoi la CTR n'envisage-t-elle pas de créer un fonds destiné expressément au soutien à long terme des personnes traumatisées, au lieu d'y engloutir constamment des sommes supplémentaires tous les deux ou trois ans, puis d'être obligée d'argumenter pour que tout recommence.

Mme Lavallée : En premier lieu, je ne pense pas que cela entre dans le mandat de la CTR, ou qu'elle dispose du pouvoir ou de la capacité nécessaire. Une telle mesure, selon moi, nécessiterait impérativement un changement de politique au gouvernement fédéral, et notamment à Santé Canada.

C'est pour cela que je mentionne qu'il existe déjà un organisme qui fait du bon travail dans tout le pays, et dont le financement est bien établi. Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue, comme je l'ai déjà dit. Aucun financement fédéral ne serait nécessaire. Il suffirait d'investir le capital et de vivre des intérêts. Il faudra réduire la portée des projets communautaires, mais nous avons tous été obligés de réduire notre train de vie.

Le sénateur Dallaire : Nous revoici à la case départ, ce qui me pose problème. Si nous parlons de réconciliation, je le dis bien, il faut voir plus loin que 2014. Il devrait incomber à la commission de proposer d'autres politiques à long terme.

Mme Lavallée : Cela se produirait aussi au niveau communautaire. La plupart des collectivités situées dans les réserves reçoivent des soins de santé. Il faudrait que cela soit prioritaire au niveau communautaire. Beaucoup parmi nous sont obligés de trouver des partenaires pour faire durer leur argent. Il n'y a rien de mal à cela, et c'est ce que nous essayons de faire.

Ces fonds ne sont pas disponibles à ceux d'entre nous qui vivent à l'extérieur des réserves, ce qui veut dire que nous sommes largement à la merci du système de santé provincial, qui à mon avis n'est pas adapté aux personnes dans notre situation.

Le sénateur Dallaire : Merci d'avoir touché au point essentiel dont je voulais entendre parler.

Le président : Merci, madame Lavallée, et merci, mesdames et messieurs les sénateurs.

(Le comité poursuit ses travaux à huis clos.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, November 2, 2010

University of Saskatchewan:

Sheila Carr-Stewart, Professor, Department Head and Graduate Chair, Department of Educational Administration, College of Education;

Marie Battiste, Professor and Director, Aboriginal Education Research Centre.

Wednesday, November 3, 2010

Congress of Aboriginal Peoples:

Betty Ann Lavallée, National Chief.

TÉMOINS

Le mardi 2 novembre 2010

Université de la Saskatchewan :

Sheila Carr-Stewart, professeure, chef de département et responsable des études supérieures, Département de l'administration scolaire, College of Education;

Marie Battiste, professeure et directrice, Aboriginal Education Research Centre.

Le mercredi 3 novembre 2010

Congrès des Peuples Autochtones :

Betty Ann Lavallée, chef national.